1715-04-27

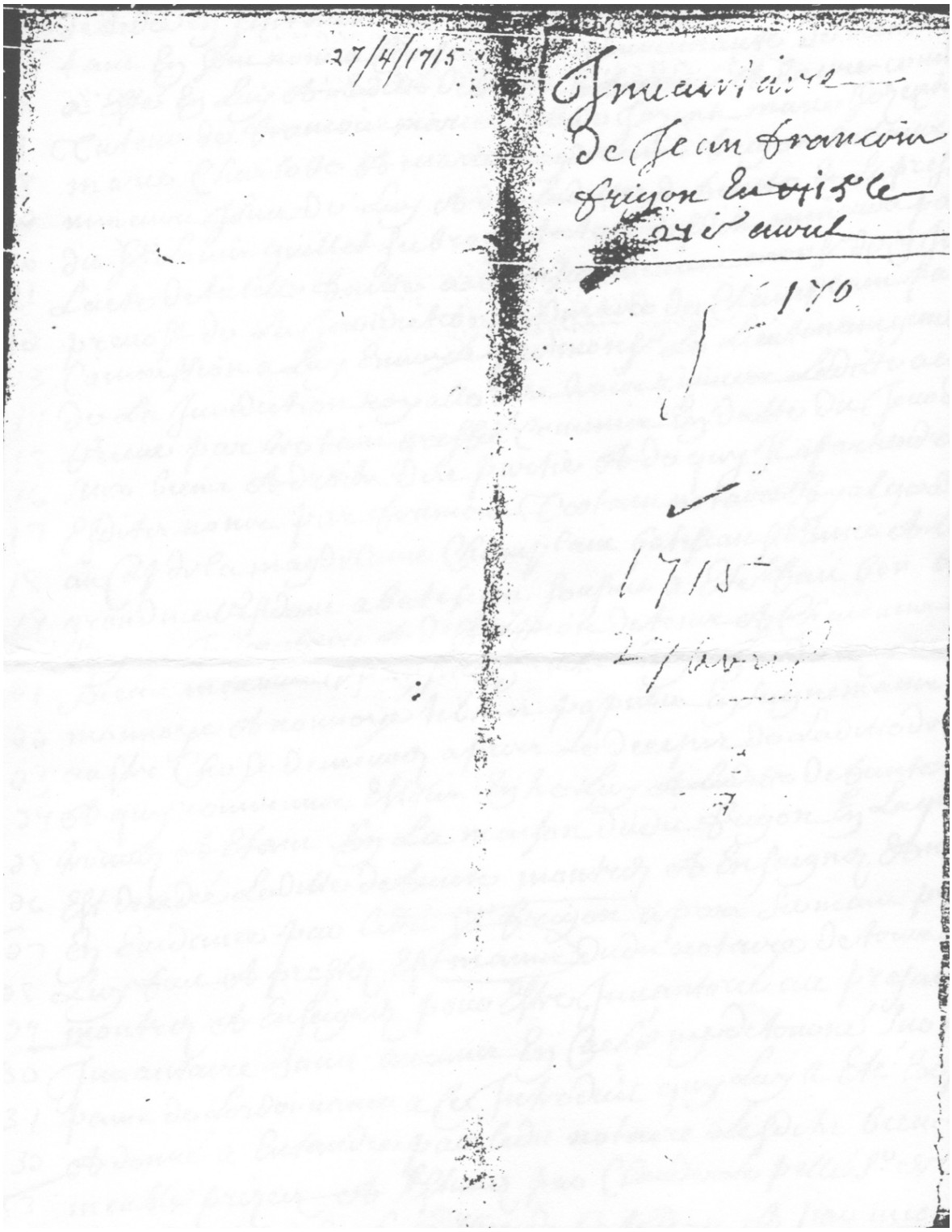
Notaire François Trotain

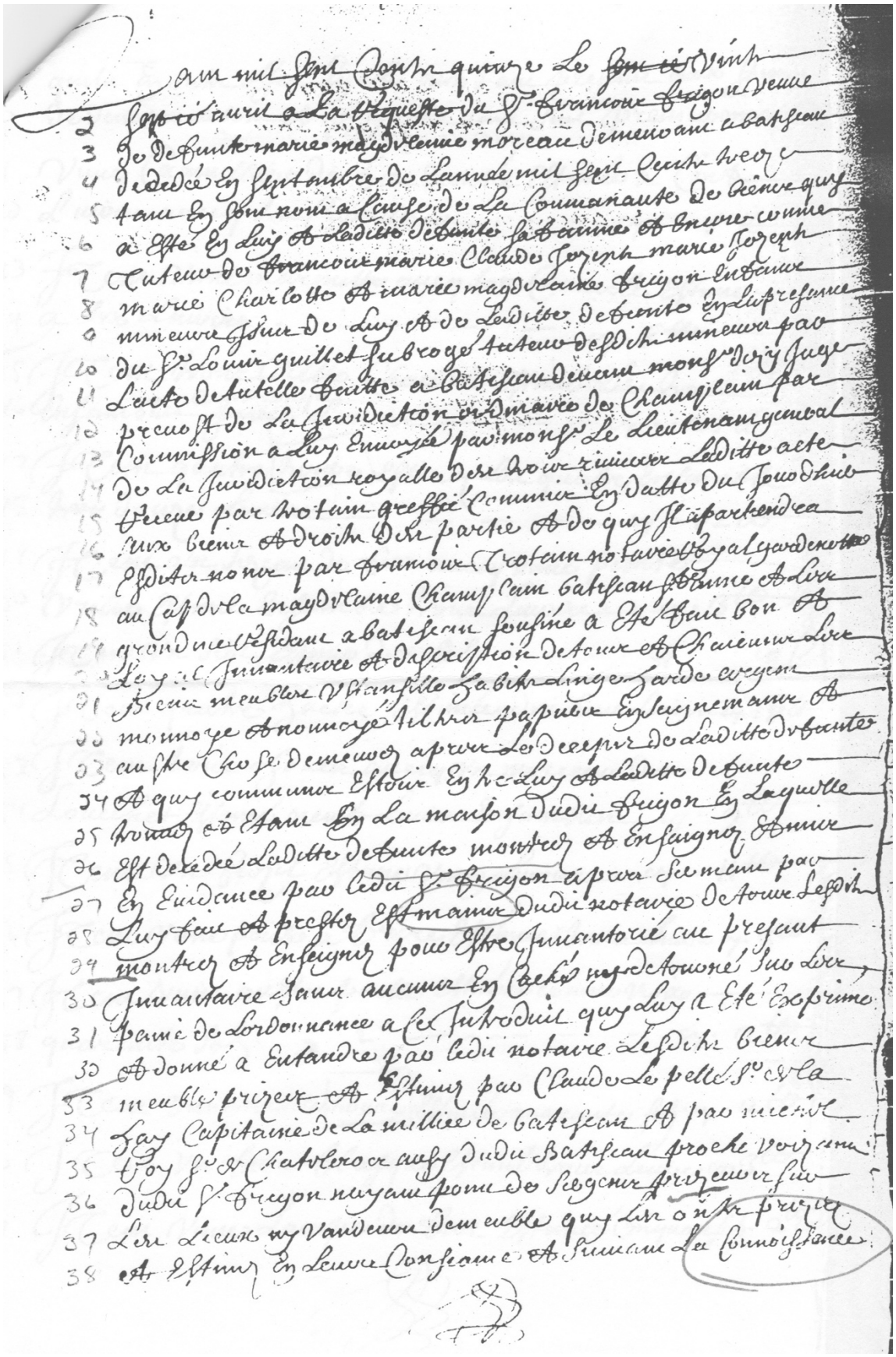
Inventaires des biens de Jean-François Frigon

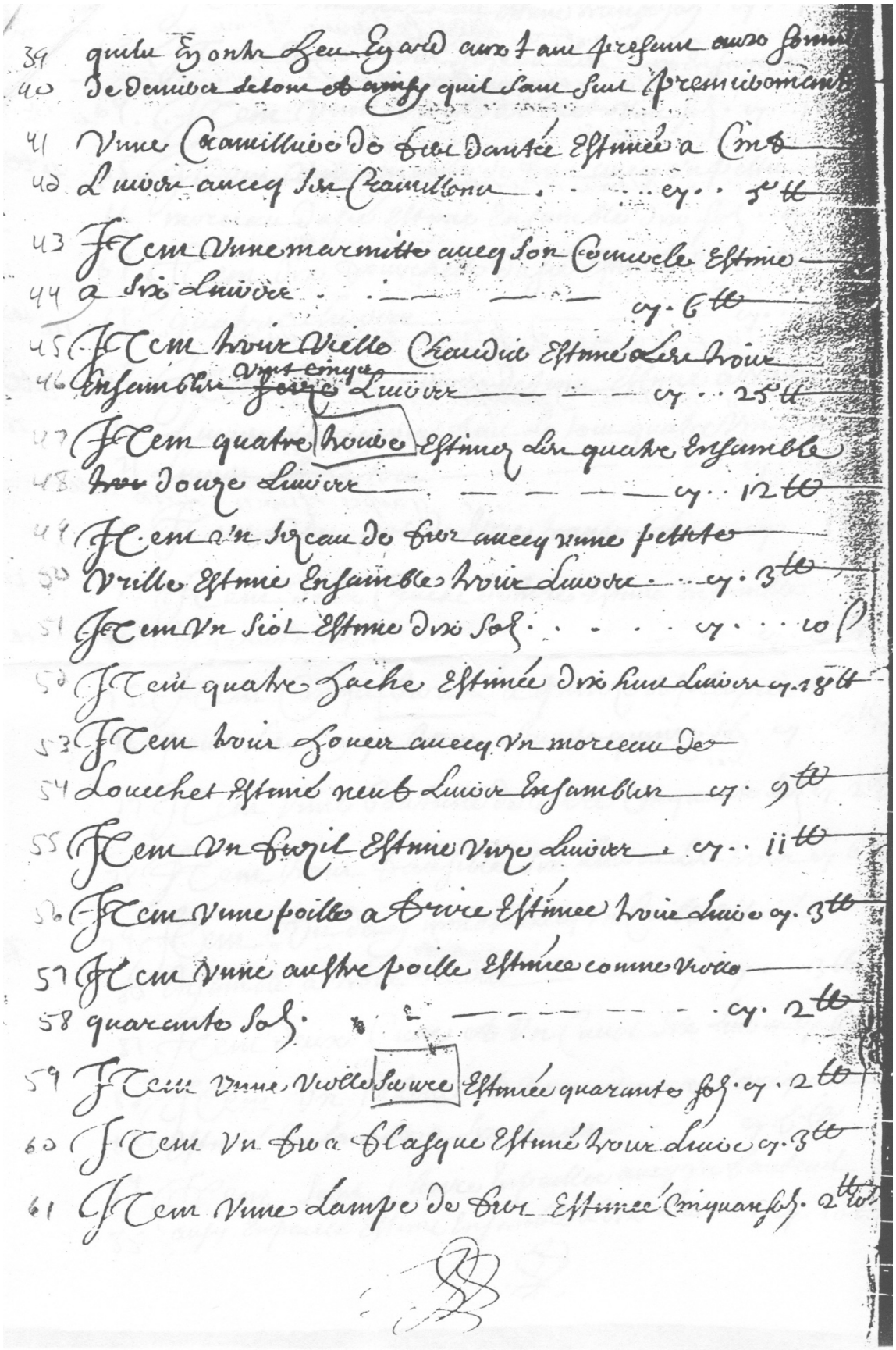
1- Texte original

2- Transcription

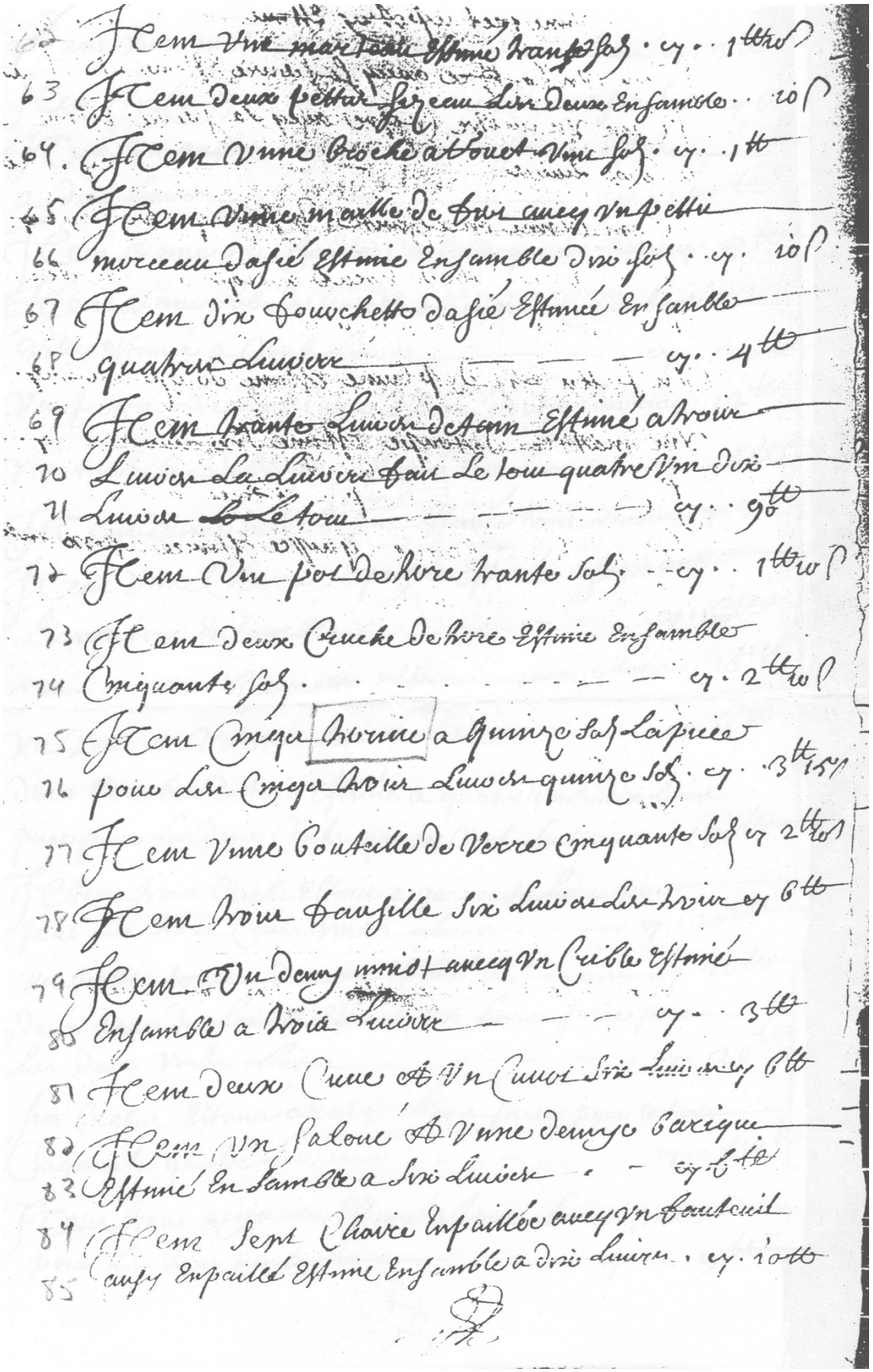
3- Notes et illustrations


27/4/1715
Inventaire
de Jean François
Frigon Ecuyer de
la Rivière
1715
27 Avril

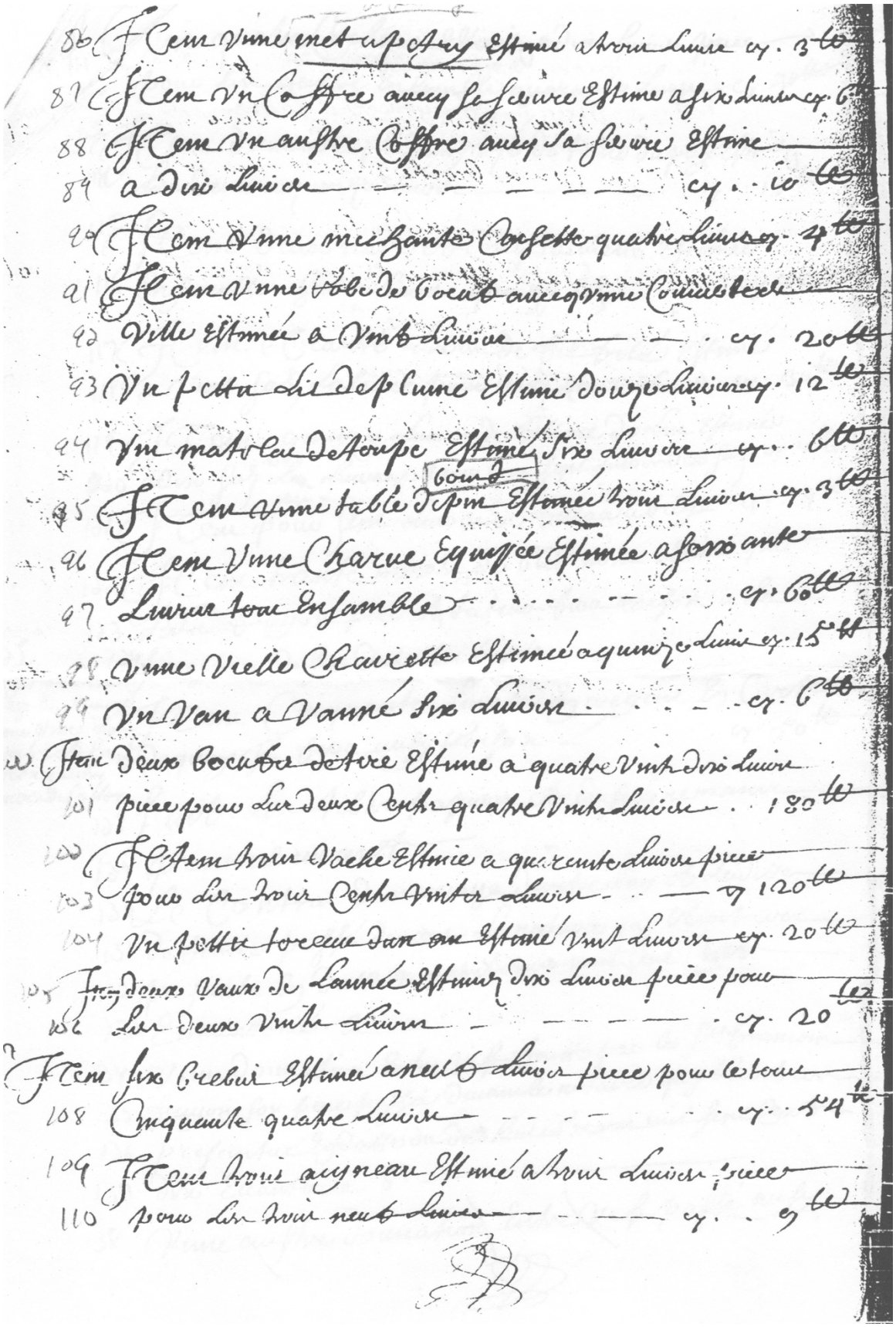




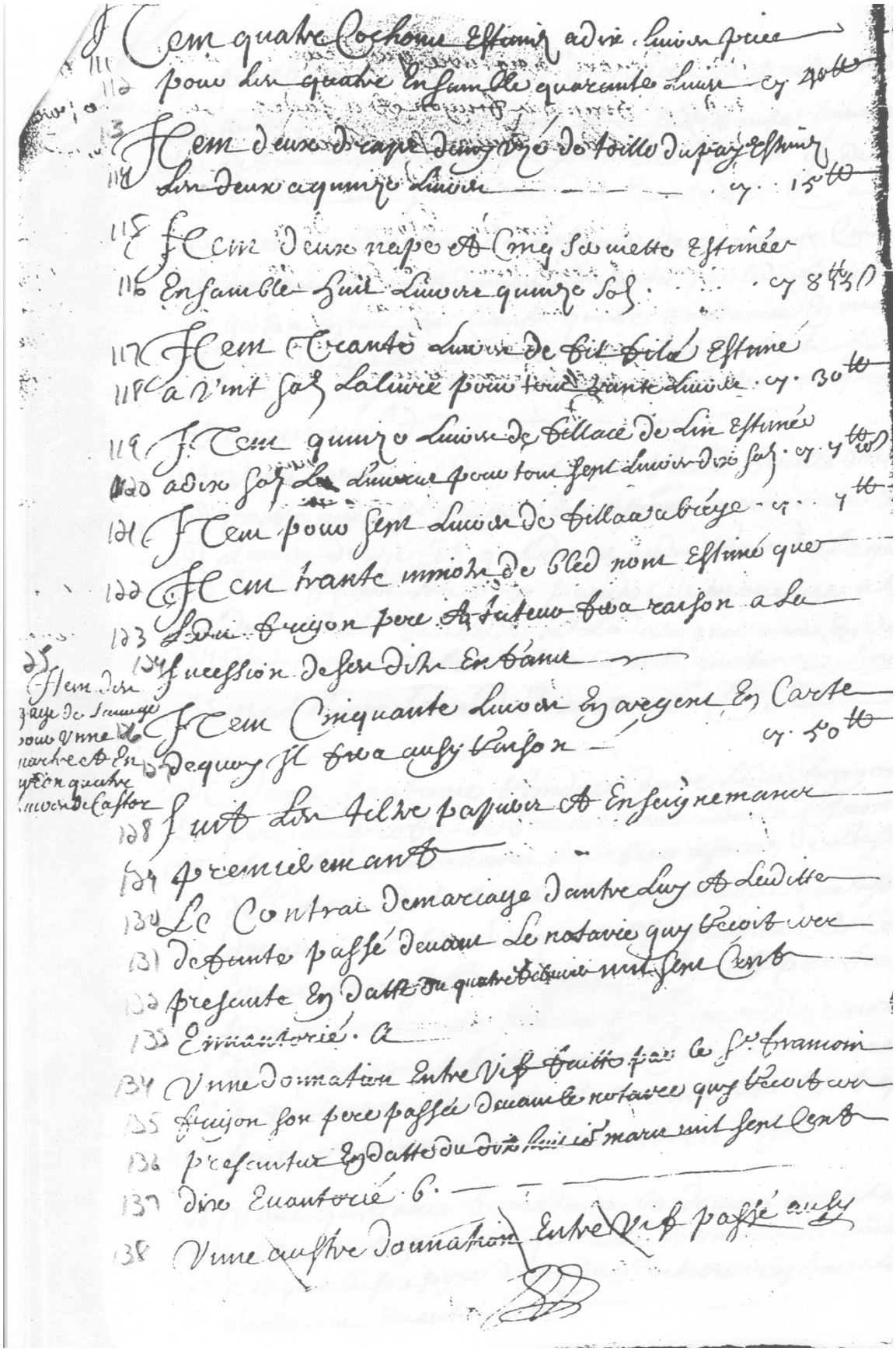
39 quelle Eyonne Leu Eyard aux Jame presente aussi Jonne
40 Jedemise selone ce quil Sans Sui Presentement
41 Vnne Cramillere de fer Dantée Estimée a Cinq
42 Liures auecq Ses Cramillons . . . . . cy . . 5 tt
43 Jtem Vne marmitte auecq Son Couvecle Estime
44 a Six Liures . . . . . cy . 6 tt
45 Jtem trois Vielle Chaudie Estimé Lere trois
46 Ensemble vaut cinque Liures . . . . . cy . . 25 tt
47 Jtem quatre trouve Estimez Les quatre Ensamble
48 Les douze Liures . . . . . cy . . 12 tt
49 Jtem vn Sercan de fer auecq vne petite
50 Vrille Estimé Ensamble trois Liures . . . cy . 3 tt
51 Jtem Vn Siol Estimé dix Sol . . . . . cy . . . 10 s
52 Jtem quatre Jache Estimée dix huit Liures cy . 18 tt
53 Jtem trois Jouer auecq vn morceau de
54 Louchet Estimé neuf Liures Ensamble cy . 9 tt
55 Jtem vn fusil Estimé vnze Liures . cy . . 11 tt
56 Jtem vne poille a frire Estimée trois Liures cy . 3 tt
57 Jtem vne autre poille Estimée comme vielle
58 quarante Sol . . . . . cy . 2 tt
59 Jtem vne Vielle Sauce Estimée quarante Sol . cy . 2 tt
60 Jtem vn fer a Clasque Estimé trois Liures cy . 3 tt
61 Jtem vne Lampe de fer Estimée cinquante Sol . 2 tt 10 s



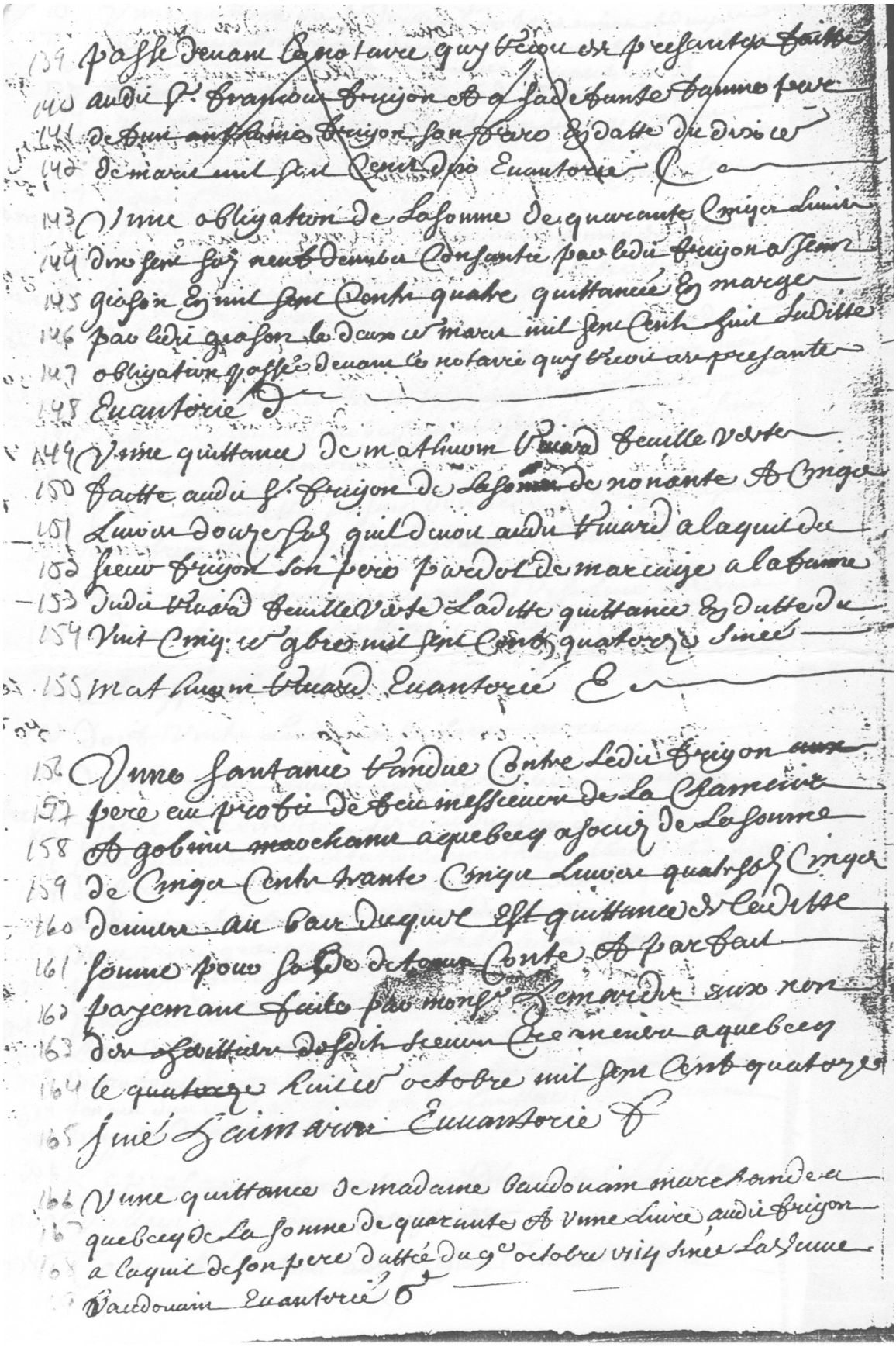
Item vne marlette Estimé trante sols . cy . . 1 tt 10 s
Item deux pettit Lizeau Lun Deux Ensamble . . 10 s
Item vne broche a bouet vne sol . cy . 1 tt
Item vne marlle de bois auecq vn petit
morceau dasié Estimé Ensamble dix sols . cy . 10 s
Item dix douchett dasié Estimé Ensamble
quatre Luiere — — — — cy . 4 tt
Item trante Luier dan Estimé a trois
Luier La Luiere bail Le tout quatre Vin dix
Luier Le tout — — — — — cy . . 90 tt
Item Vn pot de bire trante sols . . cy . . 1 tt 10 s
Item deux Cruche de bire Estimé Ensamble
Cinquante sols . . . . . — — cy . 2 tt 10 s
Item Cinq Poule a quinze sol la piece
pour Les Cinq a voir Luier quinze sols . cy . 3 tt 15 s
Item Vne Coutille de Verre Cinquante sols cy 2 tt 10 s
Item trois Douzille six Luier de Lie bire cy 6 tt
Item Vn demy minot auecq vn Cuible Estimé
Ensamble a trois Luiere — — — cy . . 3 tt
Item deux Cuue & Vn Cuier six Luier cy 6 tt
Item vn Salone & Vne demye Cariqu
Estimé En Samble a six Luier . — cy 6 tt
Item Sept Chaire Empaillée auecq vn fauteuil
auss Empaillé Estimé Ensamble a dix Luier . cy . 1 0 tt



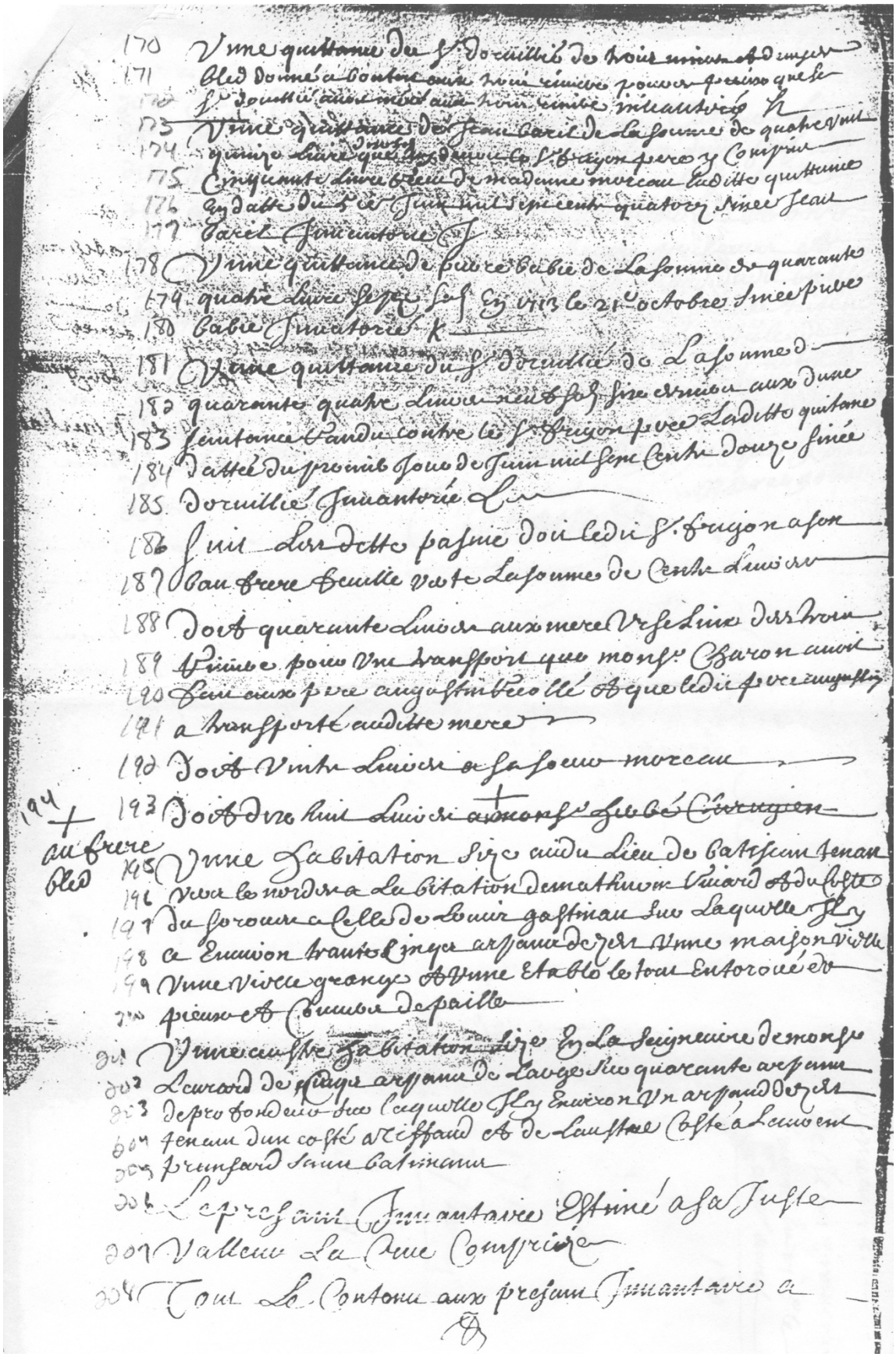
86 Item Vne cuillier a pot Argt Estimé a trois Liures cy . 3 lt
87 Item Vn Coffre auecq la Serure Estimé a six Liures cy 6
88 Item Vn autre Coffre auecq sa Serure Estimé
89 a dix Liures — — — — — cy . . 10 lt
90 Item Vne mechante Cofette quatre Liures cy . 4 lt
91 Item vne Robe de Velours auecq vne Cotte de
92 Ville Estimée a Vnte Liures — — — cy . 20 lt
93 Vn petit Lit de Plume Estimé douze Liures cy . 12 lt
94 Vn matelas de Coupe Estimé Six Liures cy . . 6 lt
95 Item Vne table de Pin Estimée trois Liures cy . 3 lt
96 Item Vne Charue Equipée Estimée a soixante
97 Liures tout Ensamble . . . . . cy . 60 lt
98 Vne Vielle Charette Estimée a quinze Liures cy . 15 lt
99 Vn Van a Vanner Six Liures . . . . cy . 6 lt
100 Item Deux Bocufs de terre Estimé a quatre Vingt dix Liures
101 piece pour Les deux Cent quatre Vingt Liures . . 180 lt
102 Item Trois Vache Estimée a quarante Liures piece
103 pour Les trois Cent Vingt Liures . . — cy 120 lt
104 Vn petit torcheau dans un Estomé Vingt Liures cy . 20 lt
105 Item Deux Veaux de Lannée Estimez dix Liures piece pour
106 Les deux Vingt Liures — — — — — cy . 20 lt
107 Item Six Cochon Estimez a neuf Liures piece pour le tout
108 Cinquante quatre Liures — — — — cy . . 54 lt
109 Item Trois oisons Estimé a trois Liures piece
110 pour Les trois neuf Liures — — — — cy . . 9 lt



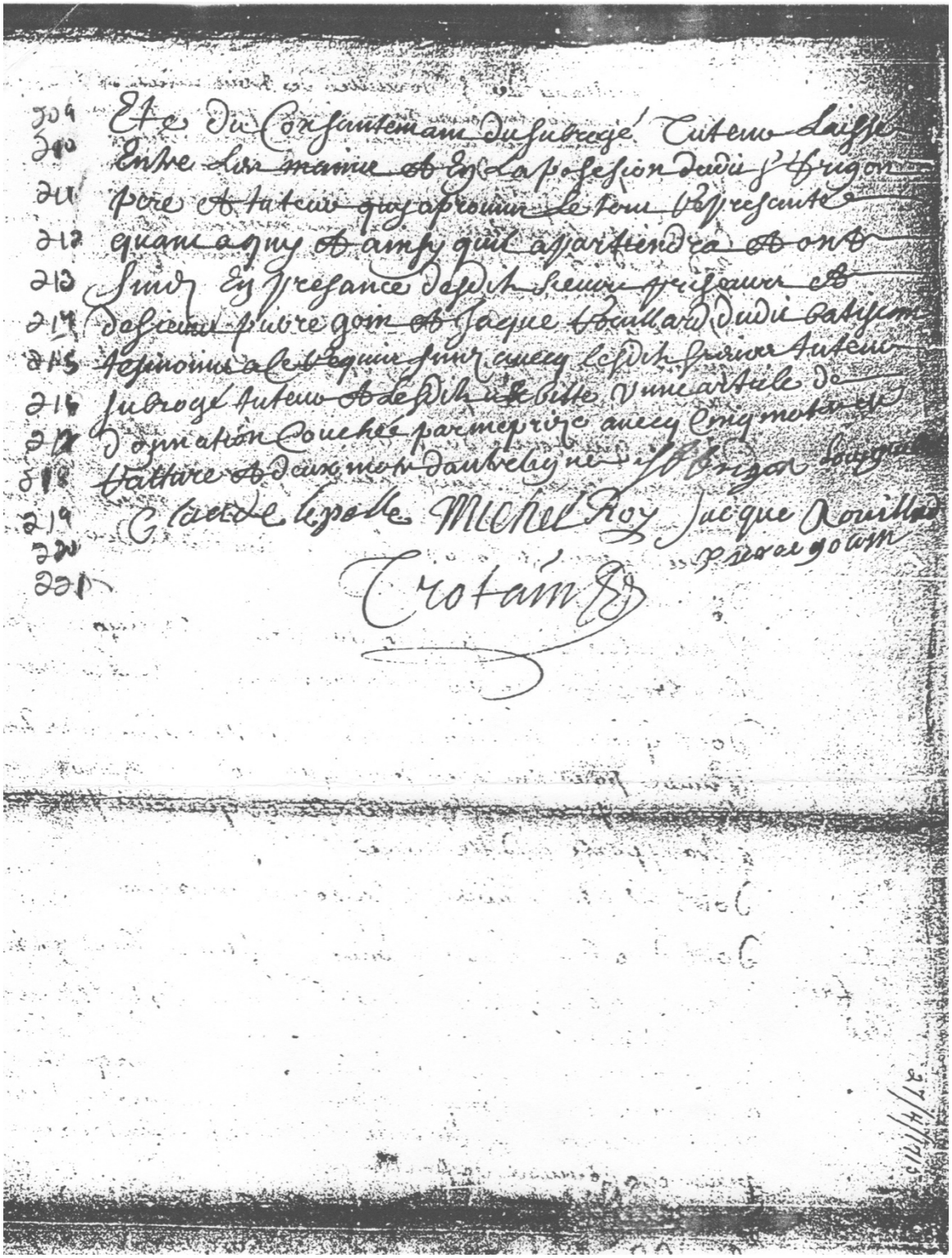
Item quatre cochons estimés a dix Livres piece
pour les quatre ensemble quarante Livres cy 40 tt
Item deux draps demy usés de toille du pays estimés
les deux cy mis Livres cy 15 tt
Item deux napes A Cuy se mettre estimées
ensemble huit Livres cinq sols cy 8 tt 5 s
Item Cent de vieux Livres de fil estimé
a vingt sols la Livre pour tout Livres cy 30 tt
Item cinq Livres de fillace de lin estimées
a dix sols la Livre pour tout cent Livres dix sols cy 4 tt 10 s
Item pour cent Livres de fillace brisée cy 4 tt
Item trente minots de bled noir estimé que
doit Guyon pere A raison de sa
succession desert dit en blanc
Item Cinquante Livres de vieux Cuivre en Carte
Dequoy il doit aussy raison cy 50 tt
Item un lict de plume A Enfuyt remarié
premier mariage
Le Contrat de mariage dentre Luy A Ladite
de haute passé devant Le notaire quy Reçoit ver
presente En datte du quatre decembre mil sept cent
Enmantorié A
Une donation Entre Vifs faitte par le S.r Francois
Guyon son pere passée devant le notaire quy Reçoit ver
presente En datte du dix mars mil sept cent
dix Enmantorié C
Une autre donation Entre Vifs passé aussy



Association des familles Frigon *Auteur : Pierre Frigon*
Site Web : frigon.org



Une quittance de S.r Dorvillé de trois muids de mesure
Bled donné à Boutencourt trois cinquante pour grains que le
S.r Dorvillé auroit reçu trois cinquante mesures Rt
Une quittance de Jean Caret de la somme de quatre vingt
quinze livres que luy devoit le S.r Frigon pere y Compris
Cinquante livres bled de madame morcau ladite quittance
en date du 5.e Juin mil sept cent quatorze Signé Jean
Caret Juratoire Rt
Une quittance de pierre Babie de La somme de quarante
quatre livres seize sols En vins le 21.e Octobre Signé pierre
Babie Juratoire R
Une quittance du S.r Dorvillé de La somme de
quarante quatre livres neuf sols Signé aux dittes
sentance Baudu contre le S.r Frigon pere Laditte quitance
datté du premier Jour de Juin mil sept cent douze signée
Dorvillé Juratoire L
Suit Lesdette passé dou ledit S.r Frigon a son
Beau frere Seulle vaste La somme de cent livres
Doit quarante Livres aux mercel Vr se livre des trois
Vinne pour Un transport que monsr Charon avoit
fait aux pere augustin becolle de que ledit pere augustin
a transporté audite mercel
Doit Vinte Livres de la somme morceau
Doit dix huit Livres a monsr Le bé Courtigen
Une habitation Sise audit Lieu de Batiscan tenant
vers le nord a la bitation de mathieu Viard de Labette
du Jour a celle de Louis gastineau sur laquelle Il y
a Environ trente cinq arpans de terre Une maison Vielle
Une Vielle grange Une Etable le tout Entouré de
pieux et Couvert de paille
Une Cense habitation Sise En la Seigneurie de monsr
Le Coroard de cinq arpans de large sur quarante arpans
de profondeur sur laquelle Il y Environ Un arpand de terre
fenant dun costé a Riffaud et de Lautre Coste a Lenvers
prunard sans Batiman
Le present Jurantaire Estimé a sa Juste
Valleur La Some Comprise
Tout Le Contenu aux presens Jurantaire a



Et le Dit Corsantemain Dufubrogé Tuteur Laisse
Entre Lui mainie et en La poseſion dudit J. Frigon
pere A tuteur qui a prouué le tout Deſſuſdit
quant a ung Chacun ainſy quil appartient a Chacun
Sur Et Preſance Deſdit Seeurs Greffeurs et
deſſeurs publicq gens de Jacque Bouillard Dudit Batiſme
Teſmoins a ce requis Sur ceux Ledit Sieur Tuteur
Subrogé tuteur et Ledit Sr Bille Vnne article de
Dymation Couchee par mepriſe ancun Cy mettre et
Vallure de deux mots daubelaye ne J. Frigon Lesquels
Ont Ledit Expoſe Michel Roy Jacque Bouillard
Crotain

« Inventaire des biens de Jean-François Frigon en 1715 le 27e avril »

Note : les colonnes *Avoirs Dettes Balance* ne font pas partie de l'acte notarié. Elles ont été ajoutées pour illustrer le bilan des biens de Jean-François à l'occasion de son second mariage. Les mots en gras font l'objet de description dans la section « notes et illustrations ».

		Avoirs	**Dettes**	**Balance**
1-	L'an mil sept cent quinze le ~~sept~~e vingt			
2-	sept d'avril à la requête du Sr f François Frigon veuf			
3-	de défunte Marie Madeleine Moreau demeurant à Batiscan			
4-	décédée en septembre de l'année mil sept cent treize			
5-	tant en son nom à cause de la communauté de biens qui			
6-	a été entre lui et ladite défunte sa femme et encore comme			
7-	tuteur de François-Marie, Claude-Joseph, Marie, Josephte,			
8-	Marie-Charlote, et Marie-Madeleine Frigon enfants			
9-	mineurs issus de lui et de ladite défunte en la présence			
10-	du sieur Louis Guillet **subrogé tuteur** desdits mineurs par			
11-	l'acte de tutelle faite à Batiscan devant monsr Dézy[1] juge			
12-	**prévot** de la juridiction ordinaire de Champlain par			
13-	commission à lui envoyée par monsr le **lieutenant-général**			
14-	de la juridiction royale des Trois-Rivières le dit acte			
15-	reçu par Trotain greffier commis en date du jourd'hui			
16-	aux biens et droits des parties et de qui il appartiendra			
17-	lesdits noms par Francois Trotain notaire royal garde-note			
18-	au cap de la Madeleine, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne, et les			
19-	Grondines résidant à Batiscan soussigné a été fait bon et			
20-	loyal inventaire et description de tous et chacuns les			
21-	biens meubles, ustensiles, habits, linge, hardes, argent,			
22-	monnaie **et monnayés**, titres, papiers, **enseignements**, et			
23-	autres choses demeurant après le décès de ladite défunte			
24-	et qui commun étaient entre lui et ladite défunte			
25-	trouvés et étant en la maison dudit Frigon en laquelle			
26-	est décédée ladite défunte montrés et enseignés et mis			
27-	en évidence par ledit Sr Frigon après le serment par			
28-	lui fait et prêté est (?) dudit notaire de tous lesdits			
29-	montrés et enseignés pour être inventoriés au présent			
30-	inventaire sans aucune en caché ni détourné sur les			
31-	termes de l'ordonnance à ce introduit qui lui a été exprimé			
32-	et donné à entendre par ledit notaire lesdits biens			
33-	meuble prisés et estimés par Claude Le Pellé Sr de la			
34-	Hay **capitaine de la millice** de Batiscan et par Michel			
35-	Roy Sr de Chatelreau aussi dudit Batiscan proches voisins			
36-	dudit Sr Frigon n'ayant point de sergent priseur sur			
37-	les lieux ni vendeur de meubles qui les ont prisés			
38-	et estimés en leur conscience et suivant la connaissance			
39-	qu'ils en ont, eu égard aux temps présents aux sommes			

[1] Charles Dézy.

de deniers selon et ainsi qu'il s'en suit premièrement

une crémaillère de fer dentée estimée à cinq livres avec ses **cramillons** 5#

Item une **marmite** avec son couvercle estimé à six livres 6# — 11#

Item trois vieilles **chaudières** estimées les trois ensemble ~~seize~~ vingt-cinq livres 25# — 36#

Item quatre **tarières** estimées les quatre ensemble ~~trei~~ douze livres 12# — 48#

Item un **ciseau de fer** avec une petite vrille estimés ensembles trois livres 3# — 51#

Item un **sciot** estimé dix sols 10s — 51# 10s

Item quatre **haches** estimées dix-huit livres 18# — 69# 10s

Item trois **houes** avec un morceau de **louchet** estimés neuf livres ensemble 9# — 78# 10s

Item un **fusil** estimé onze livres 11# — 89# 10s

Item une **poêle à frire** estimée trois livres 3# — 92# 10s

Item une autre poêle estimée comme vieille quarante sols 2# — 94# 10s

Item une vieille **serrure** estimée quarante sols 2# — 96# 10s

Item un **fer à flasque** estimé trois livres 3# — 99# 10s

Item lampe de fer estimée cinquante sols 2# 10s — 102#

Item un **marteau** estimé trente sols 1# 10s — 103#10s

Item deux petits ciseaux les deux ensemble 10s — 104#

Item **une broche à rouet** vingt sols 1# — 105#

Item une maille de fer avec un petit morceau d'acier estimés ensemble dix sols 10s — 105# 10s

Item dix **fourchettes** d'acier estimées ensemble quatre livres 4# — 109# 10s

Item trente livres d'étain estimé à trois livres la livre fait le tout quatre vingt-dix livres le tout 90# — 199# 10s

Item un **pot de terre** trente sols 1# 10s — 201

Item **deux cruches de terre** estimées ensemble cinquante sols 2# 10s — 203# 10s

Item cinq tarières à quinze sols la pièce pour les cinq trois livres quinze sols 3# 15s — 207# 5s

Item une **bouteille de verre** cinquante sols 2# 10s — 209# 15s

Item trois **faucilles** six livres les trois 6# — 215# 15s

Item un **demi-minot** avec un crible estimé ensemble à trois livres 3# — 218# 15s

Item deux **cuves** et un **cuvot** six livres 6# — 224# 15s

Item un **saloir** et une **demie-barrique** estimés ensemble à six livres 6# — 230# 15s

Item **sept chaises empaillées** avec un fauteuil aussi empaillé estimés ensemble à dix livres 10# — 240# 15s

86-	Item une (enet à pétrin ?) estimée à trois livres	3#	243# 15s
87-	Item un **coffre** avec sa serrure estimé à six livres	6#	249# 15s
88-	Item un autre coffre avec sa serrure estimé		
89-	à dix livres	10#	259# 15s
90-	Item une méchante **cassette** quatre livres	4#	263# 15s
91-	Item une **robe de bœuf** avec une couverte de		
92-	ville estimées à vingt livres	20#	283# 15s
93-	un petit **lit de plumes** estimé douze livres	12#	295# 15s
94-	un **matelas d'étoupe** estimé six livres	6#	301# 15s
95-	Item une **table** de bon pin estimée trois livres	3#	304# 15s
96-	Item une **charrue** équipée estimée à soixante		
97-	livres tout ensemble	60#	364# 15s
98-	une vieille **charrette** estimée à quinze livres	15#	379# 15s
99-	**un van à vanner** six livres	6#	385# 15s
100-	Item deux bœufs de tire estimés à quatre-vingt-dix livres		
101-	pièce pour les deux cent quatre-vingt livres	180	565# 15s
102-	Item trois vaches estimée à quarante livres piece		
103-	pour les trois cent vingt livres	120#	685#15s
104-	un petit taureau d'un an estimé vingt livres	20#	705# 15s
105-	Item deux veaux de l'année estimés dix livres pièce pour		
106-	les deux vingt livres	20#	725# 15s
107-	Item six brebis estimées à neuf livres pièce pour le tout		
108-	cinquante-quatre livres	54#	779# 15s
109-	Item trois agneaux estimés à trois livres pièce		
110-	pour les trois neuf livres	9#	788# 15s
111-	Item quatre cochons estimés à dix livres pièce		
112-	pour les quatre ensemble quarante livres	40#	828# 15s
113-	Item deux draps demi-usés de toile du pays estimés		
114-	les deux à quinze livres	15#	843# 15s
115-	Item deux napes et cinq serviettes estimées		
116-	ensemble huit livres quinze sols	8# 15s	852# 10s
117-	Item trente livres de fil filé estimé		
118-	à vingt sols la livre pour tout trente livres	30#	882# 10s
119-	Item quinze livres de fillace de lin estimée		
120-	à dix sols la livre pour tout sept livres dix sols	7# 10s	890#
121-	Item pour sept livres de fillace abréyée	4#	894#
122-	Item trente minots de blé non estimés que		
123-	ledit Frigon père et tuteur fera raison à la		
124-	succession de ses dits enfants		
125-	(En marge du texte) Item des gages de sauvage pour une martre et environ quatre (livres?) de castor		
126-	Item cinquante livres en argent en carte		
127-	de quoi il fera aussi raison	50#	**944#**
128-	**Suit les titres papiers et enseignements**		
129-	**premièrement**		
130-	Le contrat de mariage d'entre lui et ladite		

défunte passé devant le notaire qui reçoit ces
présentes en date du quatre fevrier mil sept cents.
Inventorié A.

Une donnation entre vifs faite par le S^r François
Frigon son père passé devant le notaire qui reçoit ces
présentes en date du dix huit ^iem mars mil sept cent
dix. Inventorié B.

~~Une autre donnation entre vifs passée aussi~~
~~devant le notaire qui reçoit ces présentes faite~~
~~audit S^r Francois Frigon et à sa défunte femme par~~
~~défunt Anthoine Frigon son frère en date du dixie^me~~
~~de mars mil sept cent dix. Inventorié C.~~

Une obligation de la somme de quarante-cinq livres
dix-sept sols neuf deniers consentie par ledit Frigon à Jean
Giason en mil sept cent quatre quittencé en marge
par ledit Giason le deuxième mars mil sept cent huit ladite
obligation passée devant le notaire qui reçoit ces présentes.
Inventorié D.

Une quittance de Mathurin Rivard Feuilleverte
faite audit S^r Frigon de la somme de nonante et cinq
livres douze sols qu'il devait audit Rivard à laquelle du
sieur Frigon son père par dot de mariage à la femme
dudit Rivard Feuilleverte ladite quittance en date du
vingt-cinquième novembre mil sept cent quatorze signée
Mathurin Rivard. Inventorié E.

Une sentence rendue contre ledit Frigon ~~aux~~
père au profit de feu messieurs de la Chesnaye[2]
et Gobin marchand à Québec à savoir de la somme
de cinq cents trente-cinq livres quatre sols cinq
deniers au bas duquel est quittance de ladite
somme pour solde de tout compte et parfait
paiement faite par monsieur Hémard au nom
des héritiers desdit sieurs créanciers à Québec
le ~~quatorze~~ huitième octobre mil sept cent quatorze
signé Hémard. Inventorié F.

Une quittance de madame Baudouain marchande à
Québec de la somme de quarante et une livres audit Frigon
(à laquelle?) de son père datée du 9^e octobre 1714 signée la veuve
baudouain. Inventorié G.

[2] Au sujet de Gobin, de la Chesnaye et Hémard, voir : « … Charles Aubert, écuyer, seigneur de la Chesnaye, vivant, conseiller au Conseil souverain et de feu le sieur Jean Gobin, vivant, marchand de cette ville… »
Complément des ordonnances de jugements des gouverneurs et intendants du Canada précédé des commissions des dits gouverneurs et intendants et des différents officiers civils et de justice, La presse à vapeur de E. R. Fréchette, Québec, 1856, p. 155 à 158.
https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_08101

Une quittance du S^r^ Dorvillier de trois minots et demi de blé donné à Bontant aux Trois-Rivières pour les (jésuites?) que le S^r^ Dorvillié (?) audit Trois-Rivières. Inventorié H.

Une quittance de Jean Baril de la somme de quatre-vingt-quinze livres ~~dix sols~~ que lui devait le S^r^ Frigon père y compris cinquante livres reçues de madame Moreau ladite quittance en date du 5^e^ juin mil sept cent quatorze signée Jean Baril. Inventorié J.

Une quittance de Pierre Babie de la somme de quarante-quatre livres sept sols en 1713 le 21^e^ octobre signée Pierre Babie. Inventorié K.

Une quittance du s^r^ Dorvillier de la somme de quarante quatre livres neuf sols six deniers aux (?) d'une » sentence rendue contre le s^r^ Frigon père ladite quittance datée du premier jour de juin mil sept cent douze signée Dorvillié. Inventorié L.

Suit les dettes pas signées. Doit ledit s^r^ Frigon à son beau-frère Feuilleverte la somme de cent livres. -100# 844#

doit quarante livres aux mères Ursulines des Trois-Rivières pour un transport que monsieur Charon avait fait aux père Augustin récollet et que ledit père Augustin a transporté auxdites mères -40# 804#

doit vingt livres à sa sœur Morerau -20# 784#

doit dix-huit livres à ~~+ mons^r^ (**Hubé**?) chirurgien~~ -18# **766#**

(En marge) +au frère (bled?)

Une habitation sise audit lieu de Batiscan tenant vers le nord-est à l'habitation de Mathurin Rivard et du côté du sud-ouest à celle de Louis Gastinau sur laquelle il y a environ trente-cinq arpents déserts, une maison vieille, une vieille grange et une étable le tout entouré de pieux et couvertes de paille

Une autre habitation sise en la seigneurie de monsieur Levrard de cinq arpents de large sur quarante arpents de profondeur sur laquelle il y a environ un arpent désert tenant d'un côté à Tiffaud et de l'autre côté à Laurent Prinsard, sans bâtiment

Le présent inventaire estimé à sa juste valeur la (c?) comprise
Tout le contenu au présent inventaire a été du consentement du subrogé tuteur laissé entre les mains et en la possession dudit sieur Frigon père et tuteur qui approuve le tout representé quant à qui et ainsi qu'il appartiendra et ont

213- signé en présence desdits sieurs présents et
214- des sieurs Pierre Goin et Jaques Rouillard dudit Batiscan
215- témoins à ce requis signé avec lesdits sieurs tuteur
216- subrogé tuteur et lesdits. A été biffé un article de
217- donation couchée par méprise avec cinq mots de
218- rature et deux mots d'autre ligne JF Frigon Louis Guillet
219- Claude Lepelle Michel Roy Jacque Rouillard
220- Pierre Gouin
221- Trotain

Inventaire des biens de Jean-François Frigon, 17 avril 1715

Notes et illustrations

10 du sieur Louis Guillet subrogé tuteur desdits mineurs par

Subrogé tuteur
« Toujours désigné par le conseil de famille, et pris généralement dans la ligne opposée à celle du tuteur ; son rôle est de veiller à ce que le tuteur ne mette pas en péril les intérêts du pupille. »[3]

Louis Guillet a donc été désigné par la famille de Gertrude Pero afin d'assurer que les enfants à naître de ce second mariage ne soient pas lésés par rapport aux enfants du premier lit.

11 l'acte de tutelle faite à Batiscan devant mons^r^ Dézy juge-
12 prévot de la juridiction ordinaire de Champlain par

Juge-prévôt
« Le tribunal comprend un juge (appelé aussi bailli, sénéchal ou prévôt, selon le cas) […] Ces officiers sont nommés et payés par le seigneur, mais confirmés en leurs fonctions par le lieutenant-général civil et criminel du Gouvernement dont fait partie la seigneurie : on peut toujours en appeler à ce lieutenant-général des sentences du tribunal seigneurial[4]. »

13 commission à lui envoyée par mons^r^ le lieutenant-général
14 de la juridiction royale des Trois-Rivières le dit acte

Lieutenant-général
Il s'agit de René Godefroy de Tonnancour.

« Tonnancour succéda, le 12 mai 1714, à Jean Lechasseur comme lieutenant-général civil et criminel de la juridiction de Trois-Rivières. Il remplissait aussi les fonctions de syndic apostolique des Récollets dans la même ville ; à ce titre, il veillait aux intérêts temporels de la communauté : il s'occupa de la construction du monastère et de l'église des religieux. Les Ursulines, qui établirent un couvent et un hôpital dans la ville, trouvèrent également en lui un protecteur. Il céda enfin un terrain gratuitement aux frères Charron pour l'établissement d'une école de garçons[5]. »

21 biens meubles, ustensiles, habits, linge, hardes, argent,

[3] *Nouveau Larousse universel, dictionnaire encyclopédique en deux volumes*, Paris, 1949, vol. 2, p. 849, 984.
[4] Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France,* Éditions HRW, 1971, p. 229.
[5] *Dictionnaire biographique du Canada*, http://www.biographi.ca/fr/bio/godefroy_de_tonnancour_rene_2F.html

22 monnaie et monnayés, titres, papiers, enseignements, et

Monnayés
« Monnayés » : désigne des pièces de monnaie en or.

Enseignements
« Se dit aussi des titres, des preuves, des marques qu'on donne de quelque chose[6]. »

33 meuble prisés et estimés par Claude Le Pellé S^r^ de la
34 Hay capitaine de la millice de Batiscan et par Michel
35 Roy S^r^ de Chatelreau aussi dudit Batiscan proches voisins

Capitaine de Milice
« La milice canadienne, à l'époque de la Nouvelle-France, était une milice civile qui incluait tout habitant âgé entre 16 et 60 ans commandée par un capitaine de milice, obligatoire dans chaque paroisse pour la protection de la colonie. Chaque habitant devait avoir son fusil, de la poudre, des munitions en quantité suffisante et être toujours prêt à réagir en cas d'attaque ennemie ou partir en campagne. […]. Établie *de facto* en 1649, la milice canadienne est officiellement instituée en Nouvelle-France par Louis IV en 1669. Tout habitant âgé entre 16 et 60 ans est de fait un milicien et la mobilisation ne requiert aucun décret. Chaque homme doit avoir son fusil, de la poudre, des munitions en quantité suffisante et être prêt à partir en campagne. On comptait au moins une compagnie de milice pour chaque paroisse, chacune comptant de 50 à 80 hommes. Chaque compagnie était dirigée par un capitaine de milice assisté d'un lieutenant et d'un enseigne[7]. »

« Le rôle du capitaine de milice était de diviser les habitants en escouades, de leur procurer des armes et de les entraîner à leur manipulation. Il a également été chargé de réparer les routes qui conduisaient à la route seigneuriale et de transmettre les ordres émis par le gouverneur général ou l'intendant. Le recensement de tous les résidents était également la responsabilité du capitaine de milice. Celui-ci était normalement un homme respecté, bien établi, doté d'une bonne réputation morale et d'un sens du leadership reconnu. Prenant ses ordres du gouverneur (ordres qu'il fut obligé d'exécuter), il occupa un poste recherché presque égal à celui du seigneur et du curé de la paroisse. D'une certaine manière, il assurait la liaison entre l'administration de la colonie et les habitants de la paroisse. Il devait savoir lire et écrire, et être en bonne santé financière, car le poste de capitaine de milice n'était pas rémunéré. C'était un rôle recherché en raison de l'honneur et de l'influence qui en découlait. À l'église, le capitaine de milice s'assoyait directement derrière le seigneur et recevait le pain bénit après lui, et avant tous les autres paroissiens[8]. »

Michel Roy dit Chatellerault

[6] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 1, p. 942.
[7] Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Milice_canadienne_(Nouvelle-France)
[8] *The French Canadian Genealolist* : https://www.tfcg.ca/capitaine-milice-nouvelle-france.
Sur le capitaine de milice, voir : Chartrand, R. (2009). La gouvernance militaire en Nouvelle-France. *Bulletin d'histoire politique*, *18*(1), 128. https://doi.org/10.7202/1054772ar

« Soldat, colon, notaire seigneurial, procureur royal, huissier, né en 1649 au bourg de Sénillé près de Châtellerault (Vienne), fils de Michel Roy et de Louise Chevalier, inhumé à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 14 janvier 1709[9]. »

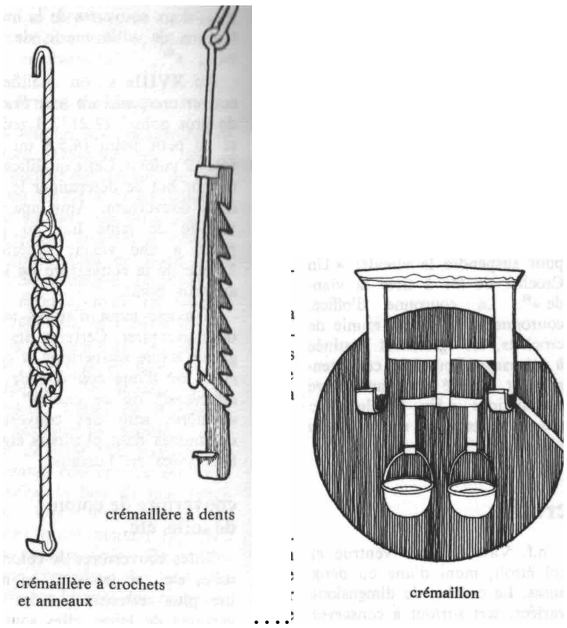
41 une crémaillère de fer dentée estimée à cinq
42 livres avec ses cramillons

Crémaillère
« Pour tenir les récipients sur le feu, toute cheminée a une crémaillère à maille ou à crans, accrochée à une potence qui pivote sur des gonds fixés à une paroi de l'âtre. Ordinairement, la crémaillère a plusieurs crémaillons[10]. »

« Certaines crémaillères sont constituées de plusieurs anneaux ou mailles, dans lesquels on suspend un crochet que lon peut monter ou descendre à volonté. d'autres,dites *à dents*, se composent d'un morceaude fer long et plat, muni de plusieurs crans obliques et recourbés à leur extrémité inférieure permettant ainsi de hausser ou baisser le chaudron.
Les plus rudimentaires sont constitu;es de lusieurs crochets ou crmaillons reliés ensemble ou encore d'une chaîne dans lauelle on insère un crochet. Parfois on fait une créaillère d'une chaîne de charrue, d'une vieille scie ou encore dKun simple crampon.
toute cheminée possède sa crénaullère, ustensile indispensabe pour la cuisson des aliments sur le feu. Cest souvent le premier obet inventorié dans la maison[11]. »

Crémaillons
« Petite crémaillère formée d'un crochet que l'on attache à une crémaillère plus grande pour l'allonger, ou pour faire cuite quelque chose à côté. On emploie très souvent une série de crémaillons reliés ensemble pour en faire une grande crémaillère[12]. »

[9] *Dictionnaire biographique du Canada* http://www.biographi.ca/fr/bio/roy_michel_2F.html .
[10] Robert-Lionel Séguin*, La civilisation traditionnelle,* p. 382.
[11] Genêt & collab., p. 100.
[12] Genêt et collab., p. 101.



Genêt, Vermette, Décarie-Audet, *Les objets familiers de nos ancêtres*. Éditions de l'Homme,1974, p. 100, 101.

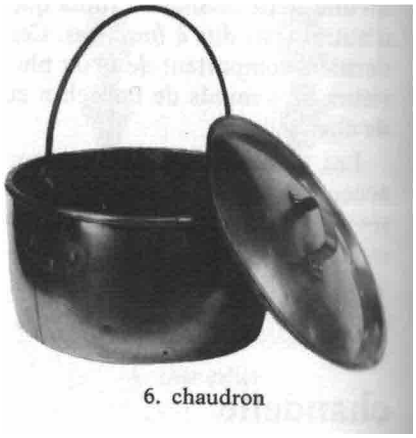


Potence pivotante au bout de laquelle pendent la crémaillere et le chaudron.
https://www.plaque-de-cheminee.fr/blog/comment-bien-cuisiner-dans-ma-cheminee-au-moyen-d-anciens-accessoires-de-cheminee

Chaudron

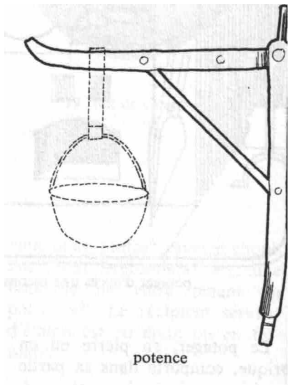
« Récipient de métal, en cuivre rouge ou en fer, muni d'une anse mobile par laquelle on le suspend à la crémaillère. Il est pourvu d'un couvercle. Certains chaudrons comportent trois pieds ; d'autres, sans pieds, sont déposés sur un trépied ou suspendus à la crémaillère. Les plus petits chaudrons servent à faire chauffer l'eau ou à faire cuire les aliments ; les plus gros, pouvant contenir jusqu'à 20 gallons, servent à divers travaux domestiques, telle la

fabrication du savon. Le mot chaudron est surtout utilisé à partir de la moitié du XVIIIe s., quoique le terme existe au XVIIe s.[13]. »



Genêt & collab., p. 82.

Potence
« Support en fer ou en bois relié ordinairement à la paroi de la cheminée et sur lequel on accroche une crémaillère ou un crémaillon pour suspendre la marmite sur le feu. En l'absence de crémaillère, la potence servira à soutenir les chaudrons et les marmites : une potence servant de crémaillère[14]. »



Genêt & collab., p. 212.

43 Item une marmite avec son couvercle estimé
44 à six livres

Item
« Terme de pratique dont on se sert pour distinguer les articles d'un inventaire, d'un compte[15]. »

[13] Genêt et collab., p. 82.
[14] Genêt et collab., p.212.
[15] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 2, p. 392.

Marmite

« Récipient arrondi et profond, de dimensions variées, qui sert à la cuisson des aliments : soupes, potages, légumes, etc. Il existe des marmites à trois pieds, d'autres sans pied. Les premières sont déposées sur le feu de l'âtre, les secondes sont suspendues par l'anse à la crémaillère. En fer ou en cuivre, la marmite possède très souvent un couvercle de même matière ou en tôle. Vers le milieu du XVIIIe s., on fabrique aux forges du Saint-Maurice un grand nombre de marmites : petite, moyenne et grandes. Règle générale, les marmites destinées aux usages domestiques contiennent environ un à six pots ou un à deux seaux. Usage courant aux XVIIe et XVIIIe s.[16] »



4. marmite

Genêt & collab., p. 161.

45 Item trois vieilles chaudières estimées les trois
46 ensemble ~~seize~~ vingt-cinq livres

Chaudière

« Les chaudières sont fort nombreuses. Leurs matériaux, leurs formes, leurs dimensions et leurs usages sont très variés. La plupart sont fabriquées en cuivre, quelques-unes en fer, en potin ou en tôle. Les chaudières en fer-blanc apparaissent à partir de la seconde moitié du XVIIIe s. (…) elles peuvent contenir une chopine, un à huit pots ou un à dix seaux. Sceau : environ douze pintes[17]. »

« **Potin** : alliage de cuivre composé de lavures de cuivre jaune et de quelques mélange de plomb et d'étain. C'est un métal cassant qui ne peut se dorer. On l'utilise parfois dans la fabrication des ustensiles de cuisine grossiers. Il est ainsi nommé parce qu'il sert souvent à faire des pots. Quelques chaudières et marmites, de même que certaines plaques de poêle, sont faites de potin[18]. »

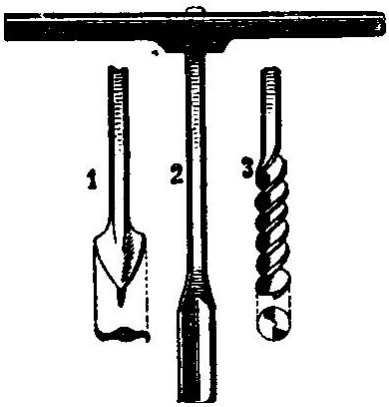
[16] Genêt et collab., p. 161.
[17] Genêt et collab., p. 81 (Note : 2 chopines = une pinte ; un pot = 2 pintes ;).
[18] Genêt et collab., p. 212, 226.



Genêt et collab., p. 81.

47 Item quatre tarières estimées les quatre ensemble
48 ~~trei~~ douze livres

Tarière
« Grande vrille de charpentier, de charron qui sert à faire des trous dans le bois[19]. »

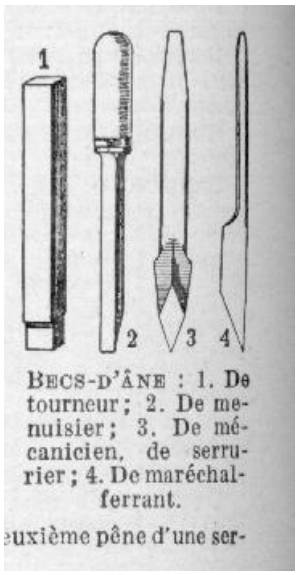


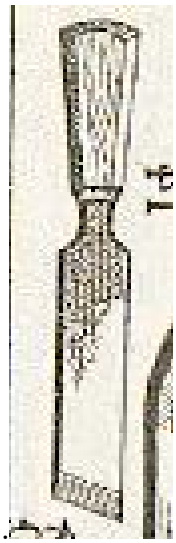
Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p. 887.

49 Item un ciseau de fer avec une petite
50 vrille estimés ensembles trois livres

Ciseaux
« Le ciseau, le bec-d'âne, communément appelé *bédane*, et le piochon servent le plus souvent à mortaiser le bois. Le fer du bec-d'âne est fort large et tranchant. Quant au piochon, il sert habituellement à faire des rainures le long des poteaux de grange ou de hangar[20]. »

[19] *Nouveau Larousse universel*, vol. 2, 1949, p. 887.
[20] Robert-Lionel Séguin*, La civilisation,* p. 633-634.





Bec d'âne de menuisier (fig. 2), ou bédane, ou ciseau à bois.
Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p. 377, vol. 1, p. 176.

Piochon

« Espèce de bisaigne de charpentier, plate d'un côté et taillée en bédane de l'autre,avec tranchant le plus souvent à deux biseaux, servant à tailler les mortaises[21]. »



Piochon, aussi appelé « pioche-hache à défricher ».
https://fdawlat.files.wordpress.com/2012/07/pioche-42.jpg

Vrille

« Les travaux de perforation exigent la présence de tarières, de mèches, de vrilles et de vilebrequins. Les tarières sont nombreuses[22] ».

[21] Augé, Claude, *Nouveau Larousse illustré – dictionnaire universel* encyclopédique, Paris 1898, vol 6, p. 901
[22] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation,* p. 634.



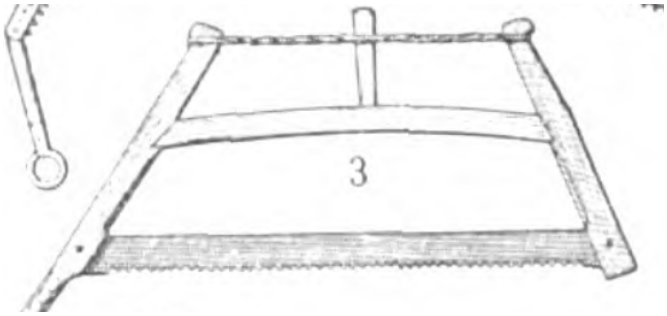
Vrille.

Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p.1062.

51 Item un sciot estimée dix sols

Sciot, ou sciotte

« La scie est parmi les outils que l'on trouve en plus grand nombre dans la région montréalaise. Il y a les scies « de long » (pour fendre la bille en planches ou en madriers), « de travers » ou montées, puis les sciots, les égoïnes et les godendarts[23] ».



Sciot, ou scie à bûches.

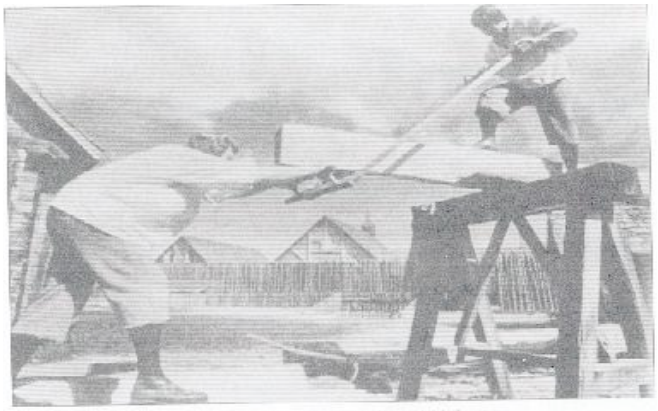
Le nouveau Larousse illustré, Paris, 1817-1875, tome 7, p 598.



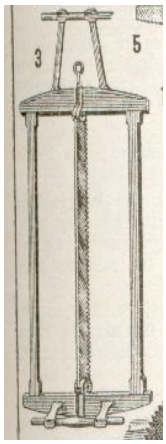
Sciot, ou scie à bûches.

https://www.google.com/search?q=sciotte&tbm=isch&ved=2ahUKEwi9tomPoYb9AhU8D1kFHd98ASgQ2-FwAI&bih=1304&biw=1668&rlz=1C5CHFA_enCA828CA828#imgrc=z0_UeA_lY7B2YM

[23] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 629-630.

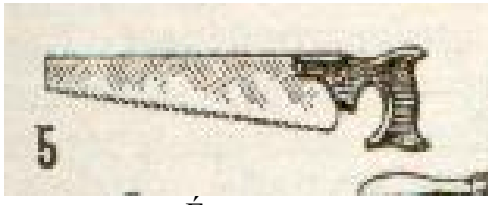


Ouvriers manœuvrant la «scie à refendre», aussi appelée «scie de long».
Photo tirée de *Architecture française en Ontario*, de Karen Stoskopf Harding, Sudbury, Prise de Parole, 1987, p. 38



Scie de Long

Jeanne Pommerleau, *Arts et métiers de nos ancêtres – 1650-1950*, Guérin éditeur, Montréal, 1994, p. 404.
Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p.755,



Égoïne

Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p.755.

Godendart

« Grosse scie munie à chacune de ses extrémités d'un manche court et vertical, et qui se manie à deux ; on s'en sert pour abattre des arbres et pour les débiter en billes[24]. »



Godendart

[24] https://memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Godendart_%28d%C3%A9finition%29

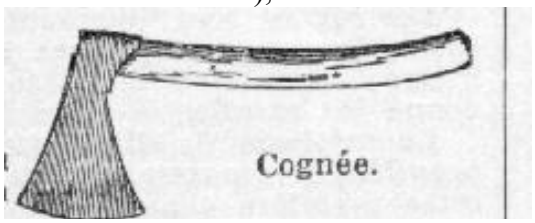


http://www.vitalite-regionale.com/dans-lbon-vieux-temps/

52 Item quatre haches estimées dix-huit livres

Hache

« Chaque ferme compte deux ou trois haches. Grande est la variété de ces outils. Mentionnons la grande et la petite (de menuiserie ou de traite), la cognée, la biscayenne (à deux tranchants), la bourguignonne, la hache à équarrir (large taillant en forme d'hallebarde), celle du « piqueur » (pour pratiquer de larges entailles aux flancs de la bille de bois pour faciliter l'aplanissement du bois), et le hachereau[25]. »



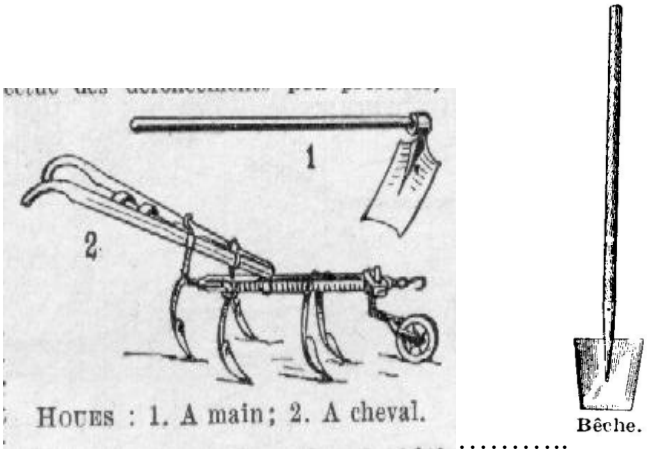
Nouveau Larousse universel, 1948, vol.1, p .893.

53 Item trois houes avec un morceau de
54 louchet estimés neuf livres ensemble

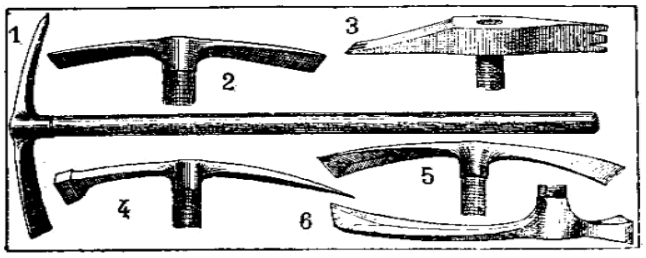
Houe

« En Canada, la bêche et la pioche sont généralement préférées à la houe, car elle permet une plus grande force de frappe au sol[26]. »

[25] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 630.
[26] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 643.



Nouveau Larousse universel, 1948, vol. 1, p.177, 946.

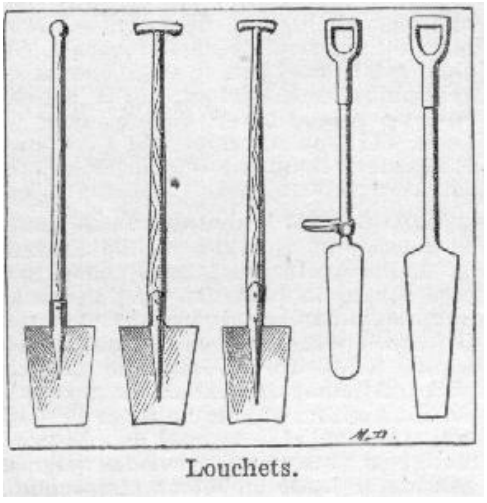


Pioches : 1. Ordinaire; 2. A glaise; 3. De carrier; 4. A bourrer; 5. A défricher; 6. De mineur.

Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p. 491.

Louchet

« En France, le louchet est simplement une espèce de bêche, tandis qu'en Canada il désigne une étroite pelle de bois garnie d'un fer tranchant[27]. »



Nouveau Larousse universel, 1949, vol. 2, p. 85.

[27] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation* p. 650.

55 Item un fusil estimé onze livres

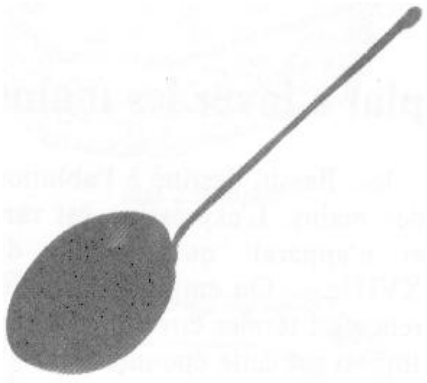
Fusil
« Quoi qu'il en soit, le colon possède d'abord des fusils, des carabines, des mousquets, des mousquetons et des pistolets, soit d'arçon ou de ceinture[28]. »

«Fusil : morceau d'acier qui sert à faire du feu quand on le bat avec un caillou. Une pierre à fusil. Les indiens n'ont point d'autre fusil que deux morceaux de bois qu'ils frottent ensemble. Fusil, est aussi une platine d'acier qu'on applique aux armes à feu vers la culasse qui fait du feu quand on lasche le chien sur la couverture du bassinet. […]. Fusil est aussi une longue longue arme à feu qui a pour platine un fusil vers la culasse. Il y a un règlement du six février 1670 qui ordonne que la longueur du fusil soit de trois pieds huit pouces depuis la lumière du bassinet jusqu'au bout du canon, & que le calibre soit propre à porter une balle de vingt à la livre[29]. »

« Bassinet : est aussi la partie du mousquet, du pistolet ou fusil proche de la lumière, où on met l'amorce pour mettre le feu. Ouvrir le bassinet est un des commandements de l'exercice militaire[30]. »

56 Item une poêle à frire estimée trois livres

Poêle à frire
« Synonymes : poêle à feu, poêle à frire. Ustensile de cuisine muni d'un long manche qui sert à cuire ou à frire. Placée sur un trépied au-dessus du feu, la poêle est utilisée pour une cuisson rapide des aliments. Certaines poêles sont pourvues de trois pieds. Le plus souvent en fer, il s'en trouve aussi en cuivre, en tôle et parfois en étain[31]. »



9. poêle à queue

Genêt et collab., p. 194.

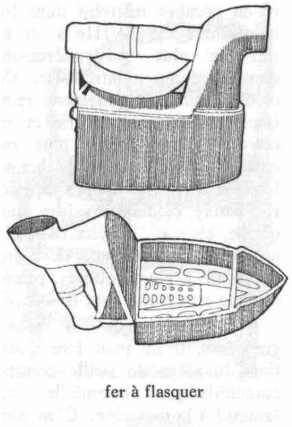
59 Item une vieille serrure estimée quarante sols

[28] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 402.
[29] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 2, p. 131.
[30] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 1, p. 238.
[31] Genêt et collab., p. 194

Serrure
« On a tôt fait de barrer les ouvertures pour se garantir des rôdeurs. Targettes, verrous, loquets, cadenas et serrures sont fixés à toutes les portes et les fenêtres dès le XVIIe siècle[32]. »

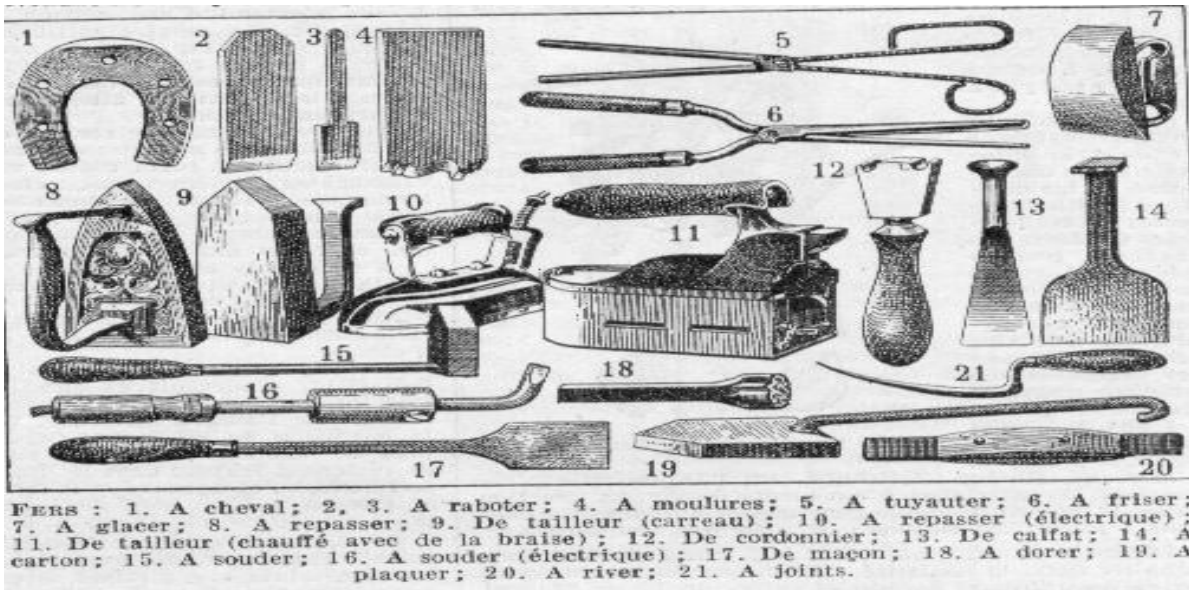
60 Item un fer à flasque estimé trois livres

Fer à flasquer (fig. 11)
« Sorte de fer d'une forme particulière dont on se sert pour repasser le linge.Ce fer correspond à une boîte "en forme d'une section de pyramide avec les côtés courbes". La plaque du dessous est un peu plus grande que la boîte. Celle-ci s'ouvre au moyen d'un couvercle à charnière, permettant ainsi d'y introduire les braises. Une poignée de fer ou de bois, fixée sur le couvercle, en facilite la manipulation. […]. Usage courant aux XVIIe et XVIIIe siècles[33]. »


fer à flasquer
Genêt et collab., p. 124

« Les fers à repasser les plus utilisés sont le flasque [fig. 11], le gaudroir (fer pour gaufrer les étoffes) et le carreau (fer de tailleur). Les prix en sont toujours fort élevés[34]. »

[32] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 323.
[33] Genêt et collab., p. 124.
[34] *Nouveau Larousse universel*, 1948, vol.1, p. 720.



FERS : 1. A cheval; 2, 3. A raboter; 4. A moulures; 5. A tuyauter; 6. A friser; 7. A glacer; 8. A repasser; 9. De tailleur (carreau); 10. A repasser (électrique); 11. De tailleur (chauffé avec de la braise); 12. De cordonnier; 13. De calfat; 14. A carton; 15. A souder; 16. A souder (électrique); 17. De maçon; 18. A dorer; 19. A plaquer; 20. A river; 21. A joints.

Fer à flasquer (fig. 11).
Nouveau Larousse universel, 1948, vol. 1, p.720.

61 Item lampe de fer estimée cinquante sols

Lampe de fer

« L'habitant s'éclaire ordinairement avec une lampe de fer, dans laquelle brûle de l'huile animale. Suspendu à une solive ou plus souvent à la cheminée, ce luminaire est une réplique des lampes gallo-romaines. À cause de sa forme, les campagnards l'appellent « bec-de-corbeau[35]. »

« Petit vaisseau de fer aussi d'étain, de fer-blanc ou de cuivre jaune, dans lequel on fait brûler une mèche de coton alimentée de gras animal. Cette mèche est déposée dans la partie la plus affinée du petit plat, partie qui ressemble à une sorte de bec. La lampe est ordinairement pourvue d'une tige métallique qui se termine par un crochet articulé. Ce crochet permet de la suspendre à une solive ou à la corniche d'une cheminée. On pouvait aussi suspendre la lampe à huile à un support qu'on appelait crémaillère[36]. »

[35] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 344.
[36] Genêt et collab., p. 147, 148.



Lampe à huile et sa crémaillère.
Genêt et collab., p.147-148.

62 Item un marteau estimé trente sols

Marteau
« Le terrien exerce tous les métiers : menuisier, charpentier, forgeron et charron. Rien d'étonnant que l'on trouve chez lui la plupart des outils en usage à l'époque. Voyons d'abord ceux qui servent aux travaux les plus courants, tels le marteau, la scie et la hache[37]. »

64 Item une broche à rouet vingt sols

Broche à rouet
Une broche munie d'une petite roue qui la fait tourner pour cuire des pièces de viande.

[37] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 629.



Ce fichier est sous licence .
Creative Commons Attribution-Share Alike 4.0 International.

67 Item dix fourchettes d'acier estimées ensemble
68 quatre livres

Fourchettes d'acier

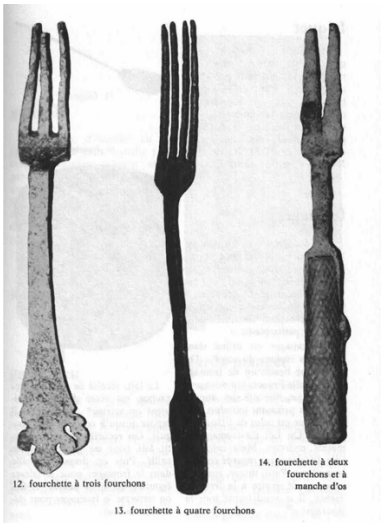
« Sauf exception, les fourchettes sont faites d'acier. Au XVIIe siècle, s'en trouve chez presque tous les habitants[38]. »

« Le fer sert ordinairement à la fabrication des marmites, des poêles, des chaudrons et des cuillères à pot. Faites d'acier, les fourchettes n'ont que deux doigts. L'ustensile apparaît en Nouvelle-France dès le troisième quart du XVIIe siècle, soit du vivant de son promoteur royal, Louis XIV. Quelques années plus tôt, le monarque avait généralisé l'usage de la fourchette à la cour. Preuve que les "belles manières" ne tardent pas à franchir les mers pour gagner les rives du Saint-Laurent[39] »

« Ustensile à deux, trois ou quatre fourchons, formé d'un manche plus ou moins long et employé surtout à l'heure des repas pour servir ou manger les aliments. […]. La fourchette

[38] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 384.
[39] Robert-Lionel Séguin, *Les ustensiles en Nouvelle-France,* les Éditions Leméac, Montréal, 1972, p. 2,3.

possède d'abord deux ou trois fourchons. Plus tard au XVIIe s., certaines d'entre elles seront pourvues de quatre fourchons[40]. »



Genêt et collab., p. 133.

69 Item trente livres d'étain estimé à trois
70 livres la livre fait le tout quatre-vingt-dix
71 livres le tout

Étain

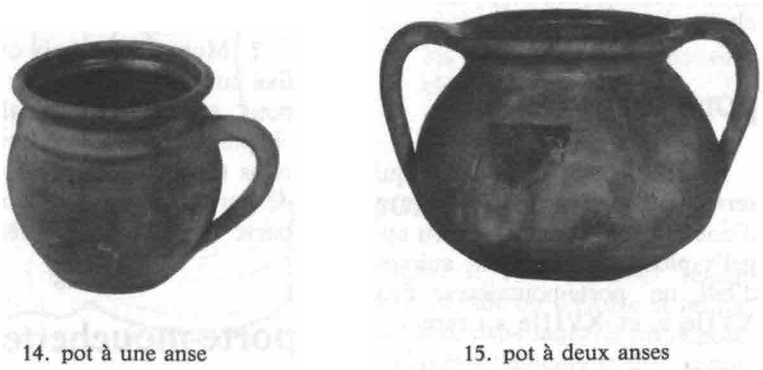
« Bref, la cuisine québécoise a toujours été bien garnie d'ustensiles de toutes sortes. Les plus usuels et les moins coûteux restent ceux d'étain. Ce métal présente un grand avantage. On a soin de garder les morceaux de tout ustensile qui se brise pour les faire fondre dans un creuset. Versé dans des moules, l'étain en fusion se transforme en nouvelles pièces qui reprennent place sur la table[41]. »

72 Item un pot de terre trente sols

Pot

« Selon leur fonction, ils possèdent une ou deux anses et sont parfois pourvus d'un couvercle. Ils servent, en général, pour la cuisson et conservation des aliments. […]. Au XVIIe s., nombreux sont les pots d'étain, quelques-uns sont de terre. Ceux de faïence apparaissent dans le premier quart du XVIIIe s. et ceux de grès quelques décennies plus tard.[…]. Plusieurs pots sont assignés à une fonction particulière et possèdent, en conséquence, une forme bien définie. Pot à beurre […][42]. »

[40] Genêt et collab., p. 131,132.
[41] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 383.
[42] Genêt et collab., p. 208.

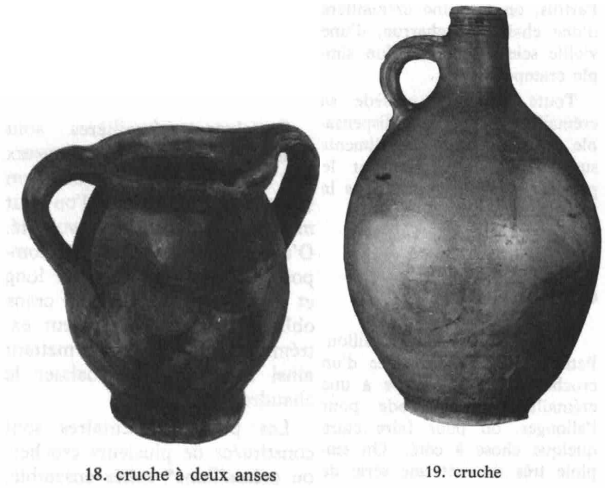


14. pot à une anse 15. pot à deux anses

Genêt et collab., p. 208.

73 Item deux cruches de terre estimées ensemble
74 cinquante sols

Cruche de terre
« La cruche, de dimensions variées, sert surtout à conserver et verser l'eau, l'huile d'olive, le vinaigre et l'huile à brûler. Elle est ordinairement fabriquée en grès ou en terre et exceptionnellement en verre, en étain ou en fer-blanc. Certaines cruches sont empaillées afin d'assurer une meilleure protection lors du transport. Surtout au XVIIIe siècle, usage courant[43]. »



18. cruche à deux anses 19. cruche

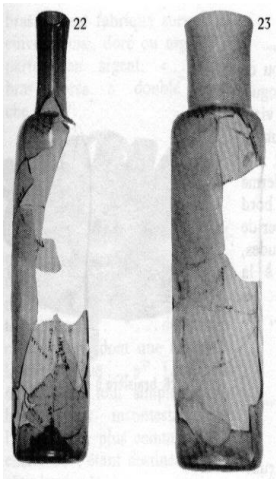
Genêt et collab., p. 102.

77 Item une bouteille de verre cinquante sols

Bouteille
« Les pièces de verrerie ne sont pas rares sous le toit de l'habitant. Elles consistent en bouteilles, flacons, verres, tasses, pots, fioles et autres objets de cristal[44]. »

[43] Genêt et collab., p. 102-103.
[44] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 409.

« Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on remarque la présence d'un très grand nombre de bouteilles aux formes et dimensions variées. Fabriquées en France ou en Angleterre, elles sont exportées en Nouvelle-France, par le biais de la métropole française, tantôt pleine, tantôt vide. Elles servent de récipients à divers liquides et à quelques solides.
Rondes ou carrées, grandes ou petites, la majorité des bouteilles sont faites soit en verre mince sans couleur ou teinté bleu-vert pâle, soit en verre épais dit gros verre teinté vert foncé.[45] »



Bouteilles en verre transparent



Bouteille en verre opaque.

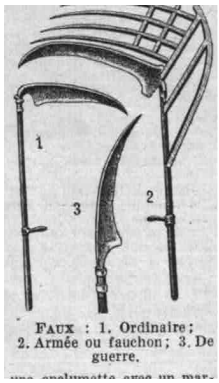
Genêt et collab. p. 58, 59.

78 Item trois faucilles six livres les trois

Faucille

« Une grande partie de l'équipement aratoire sert à la récolte du foin et des céréales. Le blé est d'abord coupé à la faucille […]. En Canada, l'instrument est tranchant ou dentelé. Néanmoins la faucille à dents est plus en usage, car elle facilite grandement la tâche du moissonneur. Soulignons que ce travail est également confié aux femmes. […]. En Nouvelle-France, on emploie simultanément la faucille et la faux quoique celle-ce soit préférée pour la fenaison[46].»

[45] Genêt et collab., p. 56.
[46] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 650-651.



FAUX : 1. Ordinaire ; 2. Armée ou fauchon ; 3. De guerre.


Faucille.

Nouveau Larousse universel, 1948, vol. 1, p. 712, 714.

79 Item un demi-minot avec un crible estimé
80 ensemble à trois livres

Demi-minot

« L'habitant dispose de plusieurs récipients pour déterminer la quantité des solides et des liquides. Céréales, fruits et légumes sont ordinairement mesurés dans des contenants de bois. L'Unité de mesure est le minot, soit le quart du setier de Paris. Servant indistinctement aux grains et aux liquides, le setier contient quelque huit pintes. […]. Les liquides sont mesurés dans des récipients de métal, ordinairement d'étain, de fer-blanc ou de laiton. Des trois, ceux d'étain sont les plus anciens et les plus nombreux. Mentionnons, la pinte, la chopine, la roquille, le misérable et le demi-setier[47]. »

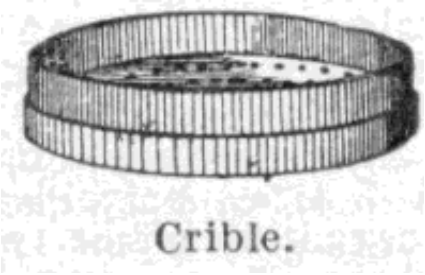
« En Canada comme en France, les grains se mesurent en minot. Aussi veillera-t-on à ce que le minot soit toujours et partout de même capacité. Le minot de bois, quon trouve en plusieurs exemplaires à presque chaque ferme, est fabriqué par le tonnelier[48]. »

« Par l'ordonnance de 1669, le minot à blé doit avoir onze pouces 9 lignes de hauteur sur un pied 2 pouces 8 lignes de diamètre entre les deux futs[49]. »

Crible

« Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le crible n'est pas synonyme de tarare, comme il est aujourd'hui, mais désigne plutôt un grand cercle de bois large de trois droigts (sic), & d'une peau de parchemin entièrement percée par des trous de différente figure. Dans les greniers, il y a des cribles à pied qui "sont composez d'une grande auge élevée, où l'on verse le grain, qui en coulant sur de petites planchettes de bois, & sur plusieurs rangs de fil d'archal, s'évente & se nettoye, tandis que la poudre & les ordures coulent le long d'une peau qui est au derrière"[50]. »

[47] Robert-Lionel Séguin, *Les ustensiles en Nouvelle-France*, Les éditions Leméac, Montréal, 1972, p. 27
[48] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 188.
[49] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 2, p. 637.
[50] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 658.



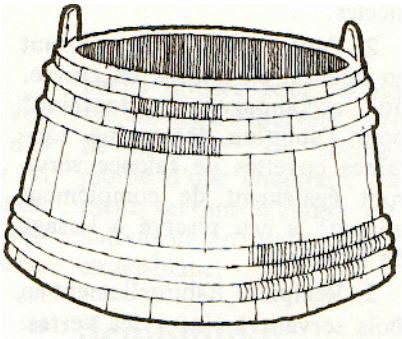
Nouveau Larousse universel, 1948, vol. 1, p. 471.

81 Item deux cuves et un cuvot six livres

Cuve
« Grand vaisseau en bois de cèdre ou de pin, rond ou ovale et cerclé de fer. De dimensions variées, la cuve sert à savonner le linge, à couler la lessive ou à exécuter divers autres travaux domestiques. On l'entrepose généralement à la cave. Aux XVIIe et XVIIIe s., usage courant[51]. »

Cuveau
« (dans documents notariés : cuveau, cuvot, cuvotte). Petite cuve en bois employée à divers usages domestiques[52]. »

Cuvette
Espèce de récipient en bois cerclé de fer, plus petit que la cuve, mais de forme identique, destinée habituellement au blanchissage du linge. Cet objet est courant aux XVIIe et XVIIIe siècles[53]. »



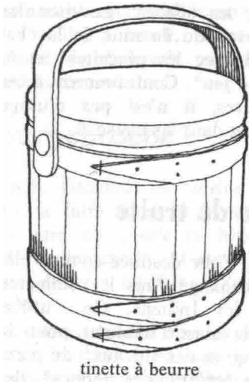
Cuvette à savonner
Genêt et collab. p. 105.

82 Item un saloir et une demi-barrique
83 estimés ensemble à six livres

[51] Genêt et collab., p. 105.
[52] Idem
[53] Genêt et collab., p. 105, 106.

Saloir
« Tout aussi nombreux sont les saloirs et les tinettes. Les viandes, notamment le lard, sont mises dans les premiers, alors que le beurre et la graisse sont conservés dans les secondes. »
« Vaisseau de pin ou de chêne composé de douves, cerclé de bois ou de fer et pourvu d'un couvercle. (…) On conserve le porc surtout et le bœuf en les laissant tremper entre différentes couches de sel durant un certain laps de temps. Avant de retirer la viande du saloir pour la faire sécher, il faut voir à ce qu'elle soit bien imprégnée de sel. Un saloir peut contenir jusqu'à 200 livres de viande[54]. »

Tinette
« Petit vaisseau fait de douves & plus étroit par enbas que par enhaut, qui sert d'ordinaire à garder du beurre salé. On fait grand trafic de *tinettes* de beurre en Hollande. On s'en sert aussi dans les offices & cuisines pour y recevoir les égoust de fontaines, ou pour y laver plusieurs choses[55]. »


tinette à beurre
Genêt et collab., p. 247.

Barrique
« La barrique est surtout utilisée aux XVIIe et XVIIIe siècles pour le transport et la conservation de vins provenant de France. […]. On s'en sert également pour la conservation des liqueurs et aussi des aliments tels que la mélasse, l'anguille[56]. »

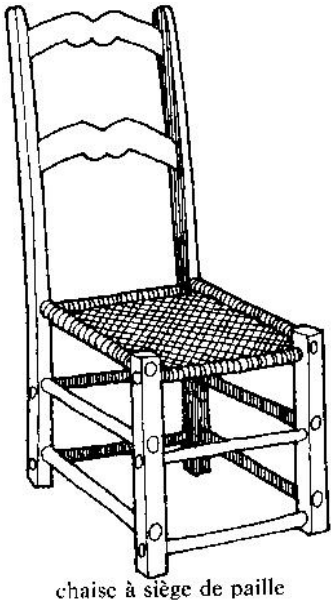


Augé Claude, *Larousse universel en 2* volumes, tome 1, Paris, 1922, p. 204.

[54] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 224, 225, 367.
[55] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 3, p. 686-687.
[56] Genêt et collab., p. 41.

84 Item sept chaises empaillées avec un fauteuil
85 aussi empaillé estimés ensemble à dix livres

Chaise de paille
« Chaise dont le siège est fait d'un treillis de paille de blé ou foin de grève ou bien d'écorce d'orme. Ces modes de fonçage se regroupent sous le vocable empaillé[57]. »



chaise à siège de paille
Genêt et collab., p. 77.

Fauteuil
« Ces meubles sont ordinairement dans les maisons de ville. […]. Il arrive que le siège du fauteuil soit de paille tressée[58]. »

« Ce fauteuil est de même facture que la chaise de paille. Pour des raisons de commodité, on lui ajoute parfois un oreiller de plume ou d'autres matières.). Cependant, le siège tressé de lanières d'écorce d'orme vient vite concurrencer le siège de paille, plus fragile et moins résistant. Le siège fait d'écorce d'orme est très répandu, surtout au milieu du XVIIe et du XVIIIe siècle[59]. »

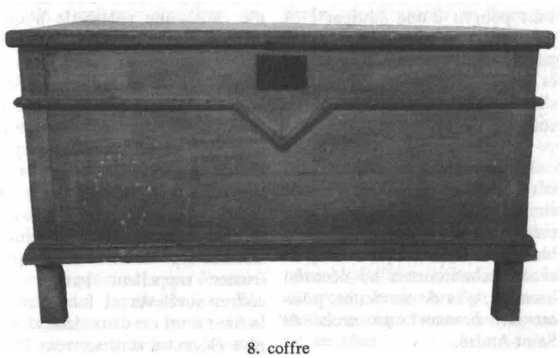
87 Item un coffre avec sa serrure estimé à six livres

Coffre
« C'est l'un des premiers meubles qu'on trouve dans la maison canadienne. Fait ordinairement de pin, il sert à garder les vêtements et la lingerie de lit. En Canada, le coffre

[57] Genêt et collab., p. 77.
[58] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 368.
[59] Genêt et collab., pp.121-122.

n'est ni mouluré ni sculpté comme c'est généralement le cas en divers secteurs de France, principalement la Bretagne[60]. »

« Meuble en forme de caisse, qui se ferme avec un couvercle & une serrure, & qui sert à serrer & enfermer de l'argent, des hardes. Coffre quarré, coffre de bahut […][61]. »

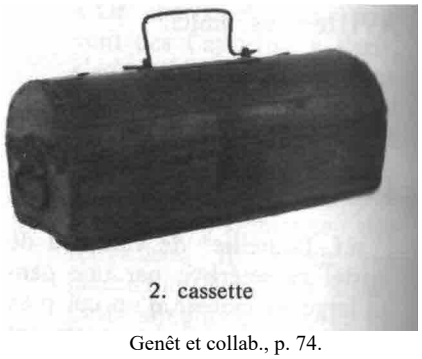


8. coffre
Genêt et collab., p. 85.

90 Item une méchante cassette quatre livres

Cassette
« Presque partout, les papiers importants et les objets de valeur sont gardés dans une cassette ordinairement recouverte de cuir rouge[62]. »

« Petit coffre portatif où on enferme ce qu'on a de plus précieux[63]. »



Genêt et collab., p. 74.

91 Item une robe de bœuf avec une couverte de
92 ville estimées à vingt livres

[60] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 367.
[61] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 1, p. 568.
[62] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 404.
[63] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 1, p. 398

Robe de bœuf
« On mettait la « robbe » sur les genoux pour protéger du froid les jambes et les pieds. « Soulignons que pour se protéger du froid, le voyageur prendra soin de se couvrir d'une couverture. Au début, comme la cueillette des pelleteries s'avère florissante, on servira généralement d'une "Robbe de Castor". Par la suite, on devient moins exigeant et on n'emploie très souvent qu'une peau d'ours[64] . »

« "Peau de buffle préparée d'un seul côté". Au sens de "peau", *robe* est attesté en ancien provençal : *rauba de buou*, "peau de bœuf". En français général *robe* est attesté depuis 1640 avec l'acceptation de "pelage de certains animaux, cheval, bœuf"[65]. »

93 un petit lit de plumes estimé douze livres

Lit
« Le Canadien porte beaucoup d'attention à ses lits. Selon la coutume, rigoureusement suivie, la mariée apporte en dot son « lict garny[66] ».

« Espèce de matelas qui fait partie de la literie. C'est un sac de coutil (toile faite de fil de chanvre ou de lin dont la texture est très serrée) rempli de plumes de volailles, de gibier, de tourte, de quenouille ou de cotonnier (plante dont les aigrettes fournissent une matière textile semblable à de la ouate. Nom populaire donné à l'asclépiade de Syrie) que l'on étend sur toute la longueur du lit, dessus la paillasse (grand sac de toile rempli de paille)[67]. »

Lit de plumes
« Les plus moelleux seront remplis de plumes qu'il faudra remplacer environ tous les ans. D'où le souci de s'en procurer, coûte que coûte. Les parents qui se « donnent » à leurs enfants se réservent généralement les plumes d'un nombre déterminé de volailles. La plume est un véritable luxe[68]. »

94 un matelas d'étoupe estimé six livres

Matelas d'étoupe
« Matelas et paillasses seront également faits de paille, de quenouille, de cotonnier (asclépiade) et même de poil d'animal[69]. »

« Étoupe : Partie la plus grossière de la filasse du chanvre ou du lin. L'étoupe sert à la confection de sommiers et de matelas. Chaises, fauteuils, tabourets et autres sièges sont aussi rembourrés d'étoupe avant d'être couverts d'une étoffe. Il arrive souvent que l'étoupe soit mêlée à la laine pour le rembourrage de ces meubles[70]. »

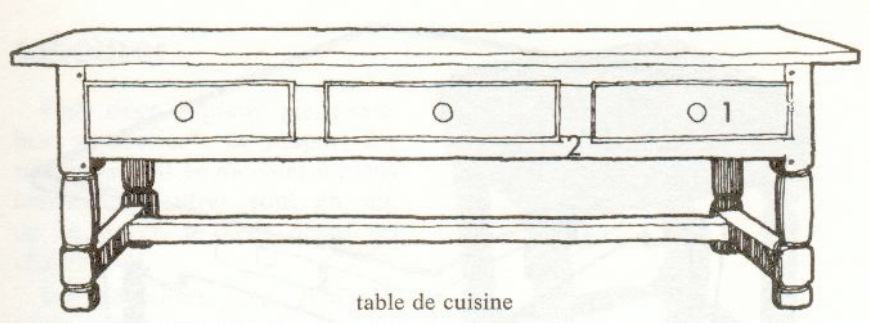
---

[64] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 601. 602..
[65] Blais, Suzelle, *Néologie canadienne de Jacques Viger*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, collection Amérique française, Ottawa, 1998, p. 222. http://library.oapen.org/handle/20.500.12657/32979
[66] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 369.
[67] Genêt et collab., p. 151.
[68] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, pp. 371-372.
[69] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 372.
[70] Genêt et coll, p.117.

95 Item une table de [bon] pin estimée trois livres

Table
« Tout ameublement comprend une ou deux tables. Taillée dans des pièces de pin, elle est généralement de style Louis XIII version paysanne[71]. »

« Table de cuisine : table massive, généralement de chêne ou de pin, dont on se sert pour apprêter les repas et faire la boucherie. Elle est ordinairement constituée d'un plateau très épais et pourvue d'un tiroir. Son mode de fabrication est plutôt fruste et grossier[72]. »



Genêt et collab., p. 237.

Table en pin
« Le meuble canadien est ordinairement fait de pin, mais il s'en fabrique aussi en d'autres essences. Par ordre de fréquence, le merisier suit immédiatement le pin ; on en fabrique des tables, des chaises, des coffres, des armoires, des buffets, des guéridons et surtout des lits à quenouilles, c'est-à-dire surmontés d'un ciel […] [73]. »

96 Item une charrue équipée estimée à soixante
97 livres tout ensemble

Charrue
« La présence de bœufs de labour coïncide avec l'adoption définitive de la charrue à rouelles comme instrument de labour en Nouvelle-France[74]. »

« Comme l'attestent de nombreux actes notariés, les labours se font indistinctement à la pioche ou à la charrue, du moins jusqu'au deuxième quart du XVIIIe siècle. La pioche, qui devient le plus courant de nos instruments manuels de labourage, s'avère plus efficace que la bêche dans un sol tressé de racines. […]. S'inspirant des techniques agricoles de leurs provinces d'origine, les Canadiens adoptent la charrue à rouelles ou à avant-train. L'araire ne date que de la fin du XVIIIe siècle. Par ailleurs, la nature du sol canadien ne se prête pas à l'emploi de l'araire dental. Reste un dernier inconvénient à l'avènement de la charrue à

[71] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 378.
[72] » Genêt et collab., p. 237.
[73] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation,* p. 361.
[74] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 545,

rouelles : c'est qu'on peut difficilement la manœuvrer entre les souches et les racines calcinées par le feu des abatis[75]. »

Avec « 35 arpents désert », Jean-François doit en posséder une et il utilise la houe dans la partie en défrichage.



Charrue à rouelles. Seconde partie XVIIIe siècle. Versoir de bois bardé de fer (mancheron médian). Région de l'Islet. (Coll. de l'auteur)

Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, encart entre les pages 512 et 513.

98 une vieille charrette estimée à quinze livres

Charrette

« L'habitant a surtout besoin de véhicules pour les tâches printanières, estivales et automnales. Nous lui connaissons la charrette et le tombereau. Comme la traîne, ils sont fabriqués sur la ferme, à l'exception des roues qui sortent de la boutique du charron. […]. La charrette sera faite d'orme, le plus souvent de frêne, très rarement de chêne.[…]. Le véhicule canadien n'aura qu'une paire de roues à jantes avec rais et moyeu. L'habitant se sert surtout de la charrette pour la fenaison, les récoltes, le charroi des blés aux établissements banaux, et même pour y mener sa famille à l'église. […]. Sauf exception, la charrette est tirée par deux bœufs. […]. Le 4 juillet 1708, Adhemar évalue à vingt livres « une charrette avec ses roues…[76] »

[75] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 644-645
[76] Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 590 à 593 incl.



Charrette à bœufs

Lessard, Michel, Gilles Vilandré, *La maison traditionnelle au Québec - Construction Inventaire Restauration*, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1974, p. 465.

99 un van à vanner six livres

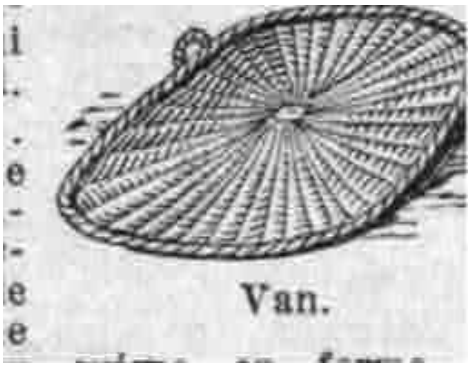
Van

« Ce qui sert à nettoyer le grain battu. C'est un instrument d'osier à deux ances, courbé en rond par derrière, & dont le creux diminuë insensiblement jusque sur le devant. On s'en sert aussi à vuider les eaux d'un vivier, d'un bastardeau[77]. »

« Ce qui sert a nettoyer le grain battu, en le remüant & en le jettant en l'air[78]. »

« Il faut vanner les graminées une fois qu'elles sont battues. C'est la dernière opération avant de les envoyer au moulin banal. Pour l'accomplir, l'habitant dispose du van ou du crible. Le van français est tressé d'osier, et le van canadien est toujours entièrement fait de planchettes. Toutefois, il arrive que le fond soit de toile de lin[79]. »

[77] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 3, p. 771.
[78] *Dictionnaire Furetière*, édition 1690, tome 4, non paginé.
[79] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p.658.



Van français
Nouveau Larousse unicersel, 1949, tome 2, p.1006.

113 Item deux draps demi-usés de toile du pays estimés
114 les deux à quinze livres

Drap
« Grand linge de toile composé d'environ deux laizes et placé par paire sur un lit. Les draps sont confectionnés habituellement de toiles de diverses qualités, certaines très communes, d'autres plus fines. Ces toiles sont importées de France, plus particulièrement de Beaufort ou de Rouen. À partir du XVIIIe s., certaines toiles seront tissées au pays. On couche habituellement dans des draps de toile herbée, de toiles de chanvre, de brin, de mélis (*toile à voile*) ou de lin. On range les draps dans une armoire, un buffet, un coffre[80]. »

115 Item deux nappes et cinq serviettes estimées
116 ensemble huit livres quinze sols

122 Item trente minots de blé non estimés que ledit Frigon père et tuteur fera raison à la succession de ses dits enfants

Minots de blé
« Chaque maison a son grenier. » « Dès le XVIIe siècle, l'habitant soustrait ses céréales à l'humidité en les gardant au grenier[81]. »

Minot
« Unité de mesure de capacité utilisée pour les grains (blé, avoine, orge, seigle), la farine, le sel et les pois. Cette unité de mesure varie selon qu'elle s'applique aux grains ou au sel. Pour les grains, le minot vaut trois boisseaux ou douze quarts; pour le sel, le minot vaut quatre boisseaux ou seize quarts[82]. »

[80] Genêt et collab., p. 110.
[81] Robert-Lionel Séguin, p. *La civilisation*, 329. 353.
[82] Genêt et collab., p.164.

Boisseau
« Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, de contenance variable suivant les pays (environ 13 litres)[83]. »

« Mesure pour le grain, de la farine, du sel, des navets, de la cendre, du charbon, &c. Il est fort different en France, & change presque en toutes juridictions. À Paris il contient quatre quarts; ou huit litrons; & il faut trois boisseaux pour faire un minot. & quatre minots pour faire un septier de bled, & 48 minots pour faire un muid. Le bled se mesure en boisseaux ras, & la farine en boisseau comble. Par la derniere ordonnance de 1669, le boisseau doit avoir huit pouces, deux lignes & demie de haut, sur dix pouces de large ou de diametre d'un fust a l'autre; le demi boisseau de huit pouces cinq lignes de haut & huit pouces de diametre entre les deux fust. Le père Mersenne a observé que le boisseau de bled de Paris contient 220160 grains,quand il est comble, & 172000 quand il est ras[84]. »

Faire raison
« Donner satisfaction[85]. »

126 Item cinquante livres en argent en carte

Monnaie de carte
« L'intendant utilise des cartes non imprimées, qu'il fait découper selon une valeur déterminée. »
« Ce système fut dénoncé dès 1686 ; malgré le désaveu, il fallut, de 1689 à 1719, revenir aux jeux de cartes : en 1714, il circulait de la *monnaie de carte pour* une valeur de 2 000 000 de livres ; certaines cartes valaient jusqu'à 100 livres[86]. »

[83] Nouveau Larousse universel, 1948, vol. 1, p.209.
[84] Dictionnaire *Furetière*, édition 1690, p. 289.
[85] Laveaux, Ch. Mrty, *Lexique de la langue de P. Corneille*, tome 2, Librairie Hachette, Paris, 1868, p. 266. https://books.google.ca/books?id=EwyDAqAzxCYC&printsec=frontcover&source=gbs_atb&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

[86] Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Éditions HRW, Montréal, 1971,p. 200



Trudel, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Montréal, Éditions HRW, 1971, p. 200.

149 Une quittance de Mathurin Rivard Feuilleverte
150 - faite audit S^r^ Frigon de la somme de nonante et cinq
150 - livres douze sols qu'il devait audit Rivard à laquelle du
152 - sieur Frigon son père par dot de mariage à la femme
153 - dudit Rivard Feuilleverte ladite quittance en date du
154 - vingt cinquième novembre mil sept cent quatorze signée
155 - Mathurin Rivard. Inventorié E.

Cette quittance a trait à la dot que François Frigon père a promis de verser à Jeanne, sa fille pour son mariage avec Mathurin Rivard Feuilleverte. Voici un extrait du contrat de mariage signé devant Trotain le 18 février 1710 :

71. futur mariage, ledit S^r^ Francois Frigon a promis
72. et promet donner et bailler a ladite future
73. épouse sa fille la somme de deux cents livres
74. en dot de mariage et avancement doirie de la succession
75. future ladite somme payable en quatre ans
76. en bled ou argent ou autre denrée du pays à savoir
77. cinquante livres pour et par chaque année de laquelle
78. dite somme de deux cents livres entre à moitié en
79. ladite future communauté et l'autre moitié
80. tiendra nature de propre a ladite future épouse
81. et aux siens de son côté et lignée et en

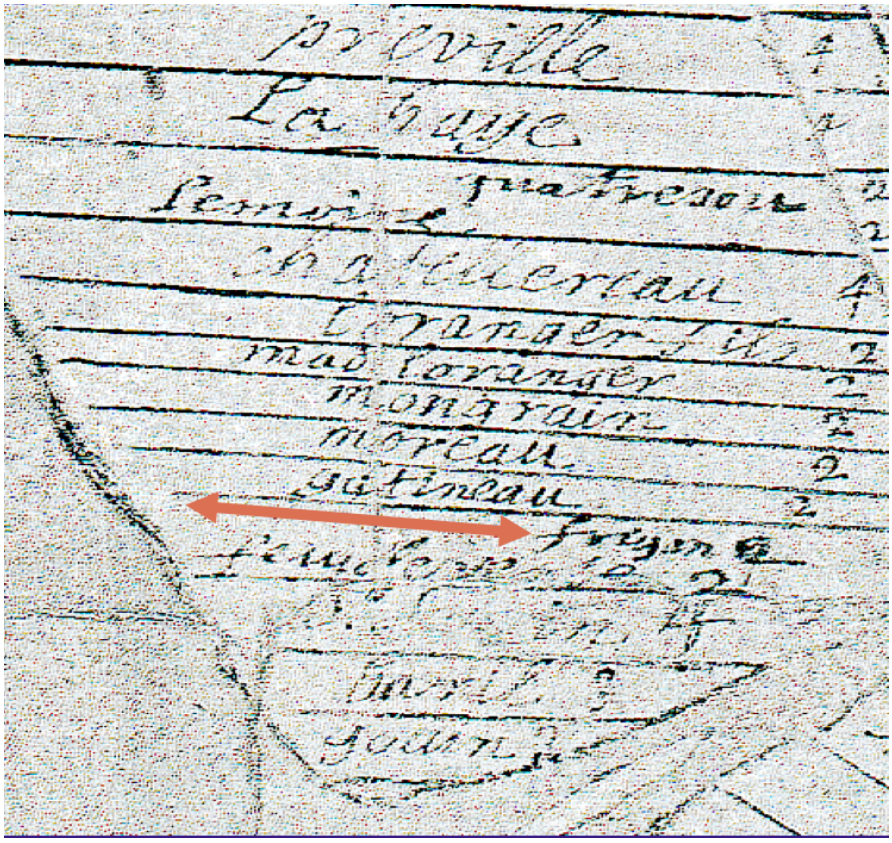
On constate que la dote de 200 livres promises par François Frigon à sa fille Jeanne a été acquittée par Jean-François à la hauteur de 95 livres, son père pas respecté l'échéance. En versant les 95 livres encore dues en 1714, Jean-François respecte le délai de quatre ans mentionné au contrat de mariage.

Une habitation sise audit lieu de Batiscan tenant
vers le nord-est à l'habitation de Mathurin Rivard et du côté
du sud-ouest à celle de Louis Gastinau sur laquelle il y
a environ trente-cinq arpents déserts une maison vieille
une vieille grange et une étable le tout entouré de
pieux et couvertes de paille

<u>Localisation de l'habitation</u>

Carte Lanaudière, commencée le 3 février 1721

La terre de Jean-François Frigon est au sud de celle de Gatineau, et au nord de celle de Mathurin Rivard dit Feuilleverte, son beau-frère.



Bibliothèque et archives nationale du Québec (BAnQ).

Grange
« La grange, l'étable et l'écurie sont autant de bâtiments distincts en Nouvelle-France. Mais au XIX[e] siècle, la coutume de loger le cheptel et les fourrages sous un même toit se généralise à travers tout le Québec[87]. »

« La grange mesure généralement trente pieds de longueur par vingt de largeur[88]. »

Étable
« Tout établissement rural a son étable et son écurie. En Nouvelle-France [l'écurie, l'étable, le poulailler, et les autres bâtiments] sont érigés de diverses façons. Mentionnons "à la gasparde", de pièce sur pièce, de pieux en terre, de pieux coulissants, de poteaux et même de pierre. Le choix des toitures est plus limité, ces bâtisses étant habituellement coiffées de paille, d'herbe, de planches et même d'écorce[89]. »

« Entouré de pieux »
« Incidemment, l'habitation de pieux reste la plus primitive de ces constructions. Les pieux sont plantés en terre, mis sur sole ou superposés les uns sur les autres entre des poteaux verticaux, dans lesquels sont creusées de larges rainures pour recevoir le tenon des pièces[90]. »

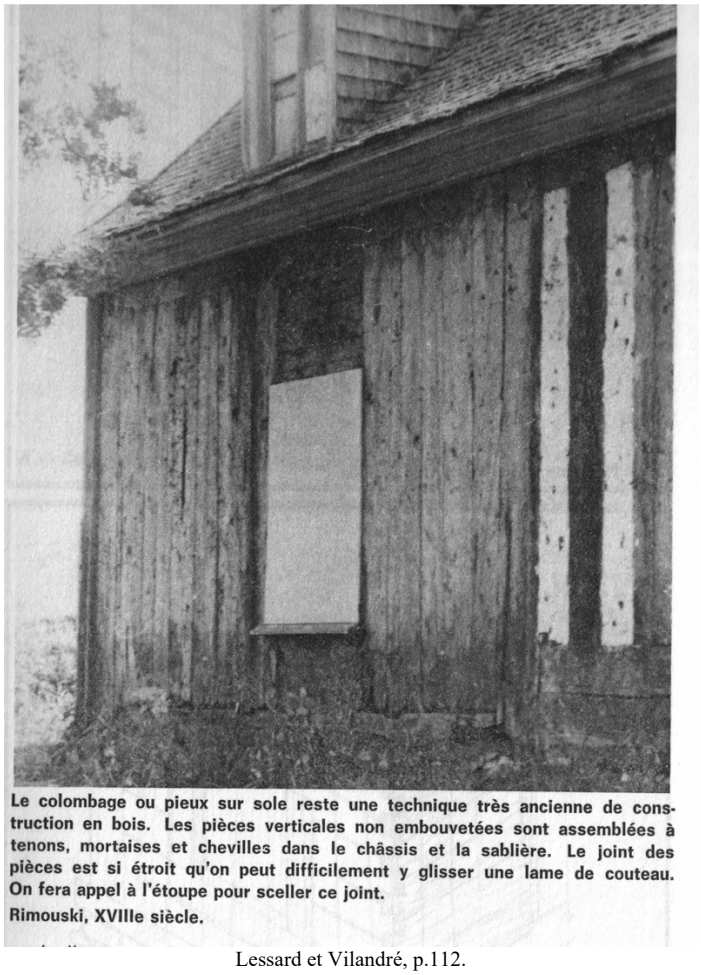
« Lorsque les membres verticaux de la charpente sont enfouis dans le sol, les archives parlent de construction en "pieux" ou en piquets. Le procédé presque exclusif au XVIIe siècle dans ce que l'on est convenu d'appeler la maison d'établissement du colon par rapport à celle d'installation permanente prendra différentes désignations dans les documents officiels : pieux en terre, pieux en sol, piquets, pieux plantés, poteaux en terre, colombage[91]. »

« Voici les sortes de bois qui servent généralement aux principales parties de la bâtisse : (…) Pieux à coulisse : de cèdre. Pieux plantés en terre : de cèdre. Sole : presque toujours de pruche. »

[87] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 411.
[88] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, 417.
[89] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. p. 435.
[90] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 308.
[91] Michel Lessard, Gilles Vilandré, *La maison traditionnelle au Québec*, Les Éditons de l'homme, Montréal, 1974, p. 112, 113.



Colombage ou pieux sur sole.
Lessard et Vilandré, p.110.

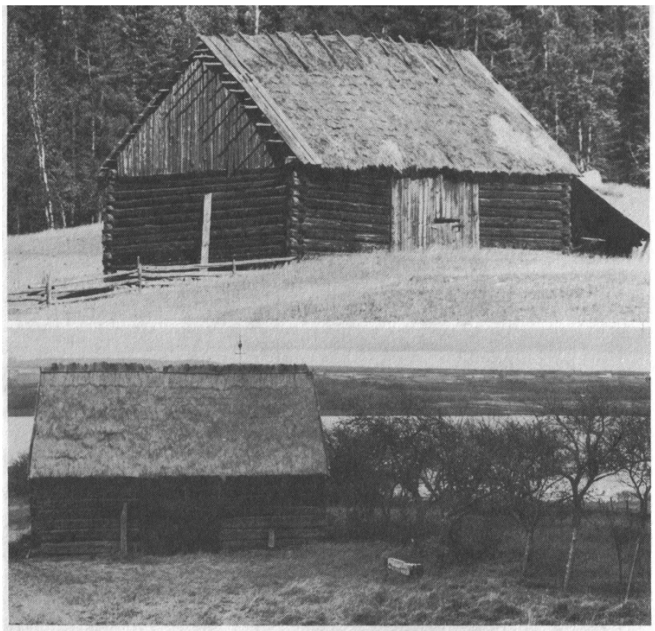


Le colombage ou pieux sur sole reste une technique très ancienne de construction en bois. Les pièces verticales non embouvetées sont assemblées à tenons, mortaises et chevilles dans le châssis et la sablière. Le joint des pièces est si étroit qu'on peut difficilement y glisser une lame de couteau. On fera appel à l'étoupe pour sceller ce joint.
Rimouski, XVIIIe siècle.

Lessard et Vilandré, p.112.

Couverte de paille

« Selon les minutiers du temps, la maison canadienne est couverte de paille, d'herbe, de planches, de bardeaux et quelquefois d'écorce. […]. La plupart des toitures sont cependant de planches[92]. »



«Une maison couverte en paille», voilà une expression fréquente dans les inventaires du XVIIIe siècle. Suite à une tradition française, la Nouvelle-France, à ses débuts, a connu les toits de chaume pour coiffer des demeures et même des églises. Au XVIIIe et au XIXe siècle, une très grande proportion des bâtiments de ferme utilisent «l'herbe à lien» pour imperméabiliser les toits.

A — Remise couverte de chaume à Saint-Urbain, dans le comté de Charlevoix.

B — Restauration d'une remise transportée et couverte en chaume à la maison de Pierre Cantin, à Boischatel.

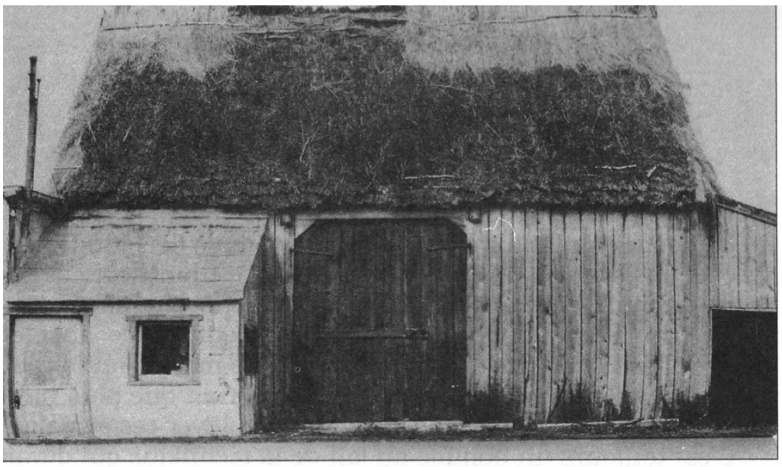
Lessard et Villandré, p. 222.

Herbe à lien

« … herbe à lien (spartine pectinée), herbe de marais ou foin de grève. La paille de blé ou de seigle ne s'utilisait que plus rarement sur les toits, parce qu'il aurait fallu cultiver ces céréales. […]. Le chaumier, qui s'amenait sur demande, était toujours assisté d'hommes qui venaient lui prêter main-forte sous forme de corvée. […].

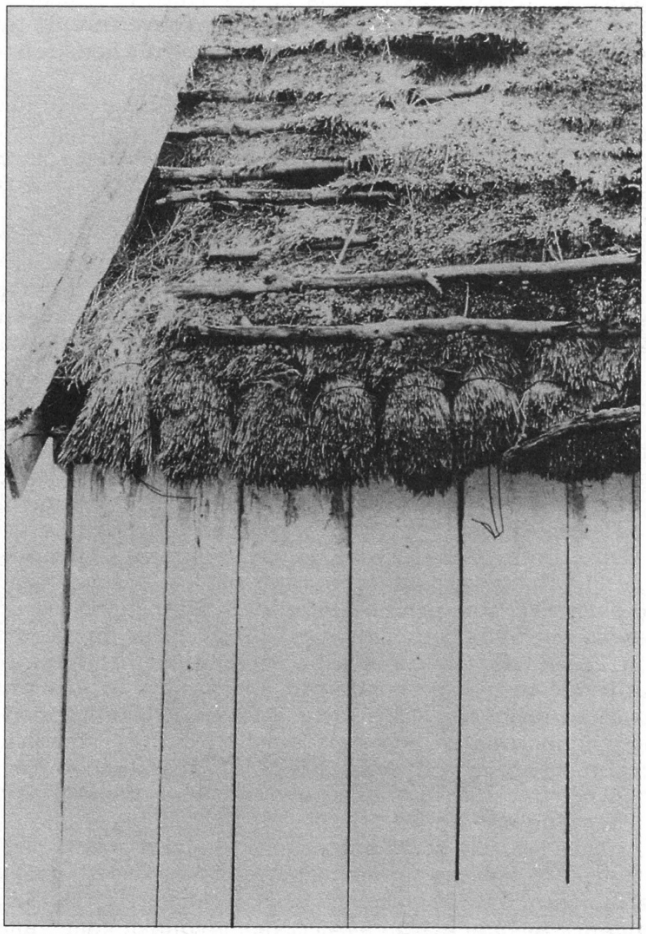
Autour du Lac-Saint-Pierre, dans la région de Yamachiche, où il y avait de l'herbe à lien en quantité, on la fauchait à la petite faux à la fin d'octobre, alors que les terres basses étaient gelées et qu'on pouvait y circuler en charrette. Pour la faire sécher, on la mettait en « bottes » qu'on liait au moyen d'une tige de cette herbe. […] après avoir séjourné environ trois jours dans le champ, ces gerbes étaient transportées dans la grange où elles passaient l'hiver pour être utilisées le printemps suivant[93]. »

[92] Robert-Lionel Séguin, *La civilisation*, p. 314-315.
[93] Pommerleau, Jeanne, *Arts et métiers de nos ancêtres*, pp.149-150.



Toit de chaume à Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska.
Photo tirée de *Le travail du chaume dans la région du lac Saint-Pierre* (sous la direction de Robert-Lionel Séguin), Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, ill. 13, p. 74 et 75.

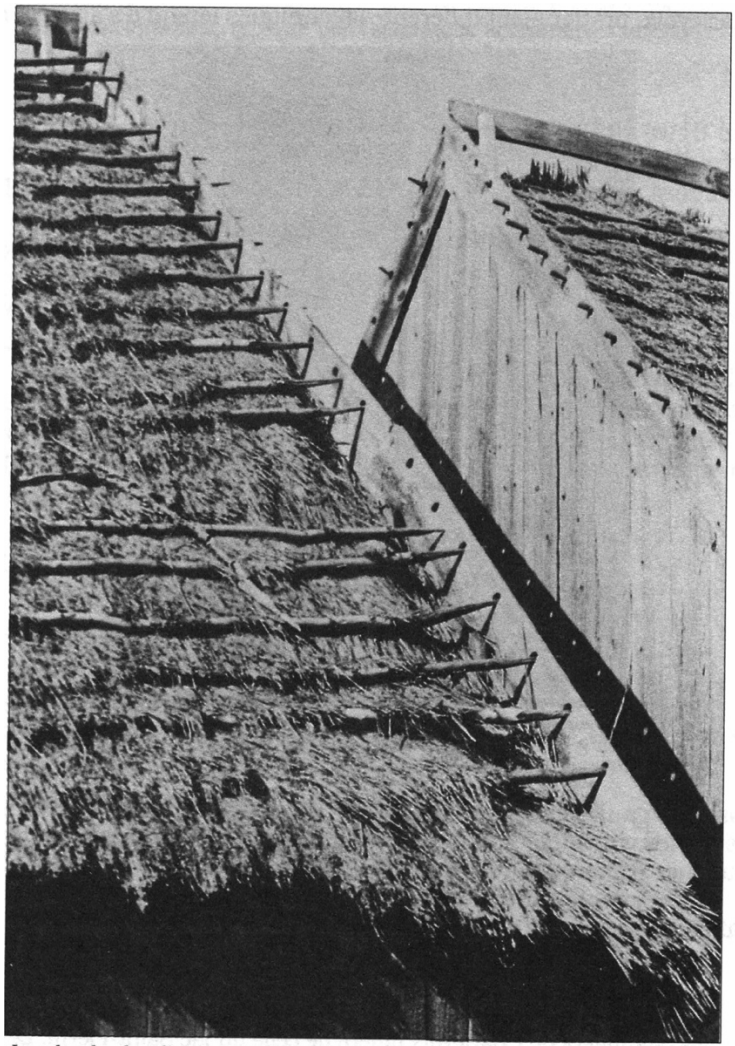
Jeanne Pommerleau, *Arts et métiers de nos ancêtres – 1650-1950*, Guérin éditeur, Montréal, 1994, p. 150.



Détail d'une rangée de «bottines» à l'égout du toit d'une remise.
Photo tirée de *Le travail du chaume dans la région du lac Saint-Pierre* (sous la direction de Robert-Lionel Séguin), Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, ill. 17, p. 134 et 135.

Jeanne Pommerleau, p.151.

« Seule la rangée inférieure sur le larmier est constituée de bottes rondes faites de tiges placées le pied en bas, c'est-à-dire les épis en haut. Celles-ci, qu'on appelle *bottines* parce qu'elles sont de moindre grosseur que les autres et demeurent attachées en gerbe, retiennent particulièrement l'attention du chaumier, parce qu'elles seront les premières à se briser sous les effets des intempéries. C'est aussi cette première rangée qui conférera l'épaisseur qu'aura ensuite la toiture une fois finie, soit au moins un pied (30 cm). Puis on recouvre partiellement ces bottines de bottes de paille dont les tiges sont cette fois placées les épis en bas, comme pour le reste du revêtement d'ailleurs[94]. »



«La «planche de relève» trouée à tous les pieds [30 cm] retient l'extrémité affilée des plions qui resserrent les rangées d'herbe.»
Photo tirée de *Le travail du chaume dans la région du lac Saint-Pierre* (sous la direction de Robert-Lionel Séguin), Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, ill. 18, p. 140 et 141.

Jeanne Pommerleau, p. 153.

« Ensuite le chaumier entrelace la paille aux gaules, c'est-à-dire qu'il passe la botte dessus d'une gaule, puis dessous l'autre gaule et ainsi de suite pour la rangée du fond Le bout de la

[94] Jeanne Pomerleau, p. 152.

masse de paille exposée aux intempéries est chanfreiné ou coupé en biseau à l'avance. Lorsqu'une première est menée jusqu'au faîte de la toiture, le chaumier en commence une autre sur le renvoi d'eau, et ce, jusqu'à ce qu'il ait revêtu toute la surface du toit.

Les chaumiers des régions de Yamachiche, de Yamaska et de Charlevois, pratiquaient différentes techniques lorsqu'il s'agissait de poser les gaules et de faire la finition du faîte de la couverture. Ainsi les gaules pouvaient être insérées dans des trous pratiqués dans des planches fixées en bordure du toit, ou bien clouées aux chevrons. […].

Pour couvrir un toit en chaume de 20 x 30 pieds (6,10 m x 9,14 m), par exemple, cela prenait environ 400 bottes d'herbe à liens d'environ 3 ½ à 4 pieds (1,06 à 1,22 m) de longueur et de 4 pouces (10,16 cm) d'épaisseur, et pesant quelque 20 à 25 livres (9,07 kg à 11,34 kg) chacune. Le toit, une fois terminé, peut avoir de 1 à 1 ½ pied (30,48 cm à 45,72 cm) d'épaisseur. Trois personnes peuvent couvrir un toit en une ou deux journées, selon la dimension du bâtiment […]. Les toits de chaume qui avaient une durée d'une trentaine d'années avaient l'avantage de conserver la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été[95]. »

Sources

Augé, Claude, *Nouveau Larousse illustré – dictionnaire universel* encyclopédique, Paris 1898. http://library.oapen.org/handle/20.500.12657/32979

Blais, Suzelle, *Néologie canadienne de Jacques Viger*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, collection Amérique française, Ottawa, 1998.

Augé, Paul (sous la direction de), *Nouveau Larousse universel, dictionnaire encyclopédique en deux volumes*, Paris. Volume 1 (1948), volume 2 (1949.

Canadiana : https://www.canadiana.ca/

Chartrand, R. (2009). *Bulletin d'histoire politique*, *18*(1), 128, « La gouvernance militaire en Nouvelle-France ». https://doi.org/10.7202/1054772ar

Dictionnaire biographique du Canada: http://www.biographi.ca/fr/

Furtière, Antoine, *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & des Termes de toutes les sciences et des arts…*, Paris, 1690.

Genêt, Nicole, Vermette Luce et Louise Décarie-Audet, *Les objets familiers de nos ancêtres*, les Éditions de l'homme, Montréal, 1974.

Laveaux, Ch. Mrty, *Lexique de la langue de P. Corneille*, tome 2, Librairie Hachette, Paris, 1868, p. 266.

[95] Arts et métiers de nos ancêtres, pp. 152 à 156

https://books.google.ca/books?id=EwyDAgAzxCYC&printsec=frontcover&source=gbs_atb&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

Lessard, Michel et Gilles Vilandré, *La maison traditionnelle au Québec*, Les éditions de l'Homme, Montréal, 1974.
Mémoire du Québec :
https://memoireduquebec.com/wiki/index.php?title=Godendart_%28d%C3%A9finition%29

Pommerleau, Jeanne, *Arts et métiers de nos ancêtres – 1650-1950,* Guérin éditeur, Montréal, 1994.

Séguin, Robert-Lionel, *La civilisation traditionnelle de l'"habitant"* aux 17e et 18e siècles, éditions Fides, Montréal, 1973.

Séguin, Robert-Lionel, *Les ustensiles en Nouvelle-France,* les Éditions Leméac, Montréal, 1972.

The French Canadian Genealolist : https://www.tfcg.ca/capitaine-milice-nouvelle-france.

Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Milice_canadienne_(Nouvelle-France)
Séguin, Robert-Lionel, *Les ustensiles en Nouvelle-France,* les Éditions Leméac, Montréal, 1972.

Trudel, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France*, les Éditions HW, Montréal, 1971.